

GRAND LYON

L'organisation des obsèques : choix, vécu et attentes du public

Rapport

Responsable Nova7
Robert REVAT

27/09/2013

NOVA 7

282
rue de Créqui
69007 Lyon

04 78 47 51 11
www.nova7.fr

SOMMAIRE

Présentation de la mission	4
Contexte et objectifs	5
Méthodologie	6
Synthèse	9
L'organisation des obsèques.....	10
Un processus spécifique	10
Déroulement du processus	11
Le choix de l'inhumation ou de la crémation	12
Les attentes du public.....	13
L'aide aux « démarches »	13
Des chambres mortuaires adaptées au recueillement	13
Des cérémonies, qui se déroulent sans accroc.....	13
Des cimetières agréables et apaisants	14
Les résultats.....	15
L'organisation des obsèques	16
Un processus spécifique	17
Le manque d'expérience.....	17
Des choix risqués.....	19
La contrainte temporelle	20
Un état émotionnel intense.....	22
Description du processus	24
Les différentes phases	27

Certificat et déclaration du décès27

Prévenir les autorités religieuses28

Choix de l'opérateur de pompes funèbres.....29

Choix du cercueil..... 30

Entreposage du corps33

Les soins au défunt.....36

Inhumation ou crémation ?.....37

La sépulture40

La préparation et le déroulement de la cérémonie43

Que faire des cendres ?.....47

Les attentes en matière de services 51

Le cimetière54

Le choix du cimetière55

Les motivations de visite57

 Se recueillir57

 Entretenir la tombe58

Les attentes vis-à-vis des cimetières59

 Favoriser l'intimité59

 Un espace paysagé60

 Un lieu de recueillement et de méditation.....62

 La cohabitation63

 La facilité d'orientation.....65

 L'entretien des tombes.....66

 La place du numérique68

Présentation de la mission

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Grand Lyon est en charge des cimetières communautaires et assure de ce fait une mission de service public qui doit être interrogée dans une perspective court et long termes, sous le double effet de l'offre et de la demande.

En ce qui concerne l'offre, l'augmentation de la population du territoire conduira inexorablement à la saturation des cimetières municipaux, entraînant alors la création de nouveaux cimetières communautaires, ce qui aura pour conséquence de ne plus garantir aux résidents d'être inhumés dans leur commune.

En ce qui concerne la demande, on assiste à des changements notables de comportements et d'attitudes : baisse des enterrements religieux et développement des cérémonies laïques, hausse de la crémation, demandes spécifiques des musulmans (carrés réservés),...

C'est pourquoi la DPDP a été saisie par la DLB, afin d'éclairer les décisions qui devront être prises en matière d'aménagement, voire de création, des cimetières communautaires, ainsi que des services à offrir à la population.

Une équipe a été constituée pour produire l'information nécessaire et Nova7 a été chargée du volet d'étude auprès des habitants du Grand Lyon, visant à analyser les comportements en matière d'organisation d'obsèques.

Plus précisément, il s'agissait pour Nova7 de mettre au jour :

- Les choix qui doivent être effectués pour organiser des funérailles
- La manière dont est vécu ce processus
- Les attentes explicites ou implicites du public.

On notera enfin que la finalité de notre étude n'est pas tant la production de connaissances sur le sujet, que la prise de décisions en matière d'aménagement de cimetières et de services à la population : cela a eu des conséquences méthodologiques que nous précisons ci-après.

METHODOLOGIE

Pour dramatique qu'en soient les circonstances, l'organisation d'obsèques peut être envisagée, de manière purement formelle, comme un processus qui fait se succéder des épisodes à dominante marchande et non marchande. Les épisodes marchands concernent l'achat de produits (cercueil, fleurs,...) et de services (concession, soins de conservation, envoi de faire-part,...), tandis que les épisodes non marchands concernent avant tout l'accompagnement du défunt (veillée, cérémonie) qu'il faut préparer (choix des textes, des musiques, des interventions,...)

Dans cette optique, ce processus, dont le déroulement implique de nombreuses décisions de toutes natures, peut s'analyser à l'aune de la théorie du comportement du consommateur, qui constitue le cadre épistémologique de la présente étude.

Compte tenu des objectifs (recenser, comprendre, expliquer), nous avons opté pour une approche qualitative par entretiens auprès de personnes ayant eu à organiser des obsèques dans un délai allant de un an minimum à trois ans maximum. Le choix de cette temporalité est la résultante d'une double préoccupation : déontologique d'une part, car il n'était pas question de raviver des souvenirs douloureux chez une personne endeuillée. Or, il est communément admis que le « travail de deuil » dure environ un an. Technique d'autre part, puisqu'il s'agissait de faire décrire dans le détail l'ensemble des tâches qui avaient dû être accomplies pour l'organisation des obsèques : un délai maximal de trois ans nous a paru devoir être fixé pour éviter une trop grande déperdition mémorielle.

Les entretiens, d'une durée d'une heure à une heure trente, ont été conduits dans les locaux de Nova7, ce choix se justifiant par la volonté de ne pas mettre les personnes dans une situation où l'expression des émotions aurait été plus favorable (à domicile, au cimetière, par exemple). C'est afin d'éviter de susciter, dans la mesure du possible, des réactions émotionnelles chez les personnes rencontrées, que nous avons choisi de recourir aux techniques d'explicitation et non aux techniques classiques de l'entretien semi-directif de type Rogerien. En effet, les techniques d'explicitation visent à faire décrire des actions et la manière dont la personne résout les problèmes qui se posent à elle. En revanche, les techniques issues des travaux de Carl Rogers visent à centrer le répondant sur le plan affectif, ce qui ne nous intéressait moins compte tenu des objectifs poursuivis. On trouvera dans l'encadré de la page suivante la formulation choisie

pour présenter l'objectif de l'enquête aux personnes rencontrées et conclure avec elles le contrat de communication.

Introduction du guide d'entretien « organisation des obsèques »

Comme ma collègue vous l'a dit, nous travaillons pour le Grand Lyon qui veut améliorer les services rendus aux habitants lors du décès et pour l'aménagement des cimetières. C'est pourquoi nous devons recueillir l'expérience de gens qui ont eu à faire les démarches pour les obsèques de leurs proches.

Ce qui nous intéresse, c'est tout ce que les gens ont à faire dans ces cas-là, les démarches et les choix. On doit aussi échanger sur les cimetières, ce qu'on en pense, comment on les trouve. Même si c'est difficile, nous ne voulons pas demander aux gens de nous parler de leur deuil, de ce qu'ils ont ressenti, de leur chagrin. On doit parler de ce qu'ils ont fait, pas de ce qu'ils ont ressenti.

Est-ce que vous êtes d'accord pour me parler de tout ce que vous avez dû faire comme démarches et comme choix lors du décès de votre proche ? *Attendre réponse.*

C'était qui par rapport à vous ? Quelles étaient les circonstances du décès ? *Ne pas commenter ni demander de détail.*

Monsieur/Madame ..., je vous propose (*pause*) si vous en êtes d'accord (*pause*), de prendre le temps (*pause*), de laisser revenir à vous le moment où vous avez dû accomplir la première démarche suite à ce décès. Prenez le temps d'y être... Quand vous avez trouvé, faites-moi signe.

Nous avons bâti un échantillon de 15 personnes, ce qui est le minimum requis dans une enquête qualitative. Afin d'obtenir le plus de diversité possible, nous avons recruté les personnes sur la base de trois critères considérés comme pertinents par les professionnels du secteur :

- Qui fait les choix ? La personne de son vivant par un contrat assurance décès ou un contrat obsèques (3 cas) ou un proche lors du décès (12 cas).
- Le sort de la dépouille mortelle : inhumation (10 cas) ou crémation (5 cas).
- Pas de rite particulier (2), accompagnement laïque (5), rite chrétien (2), musulman (2), juif (2), bouddhiste (2).

Afin de réaliser une triangulation de l'information, nous avons complété ces entretiens par :

- Cinq observations participantes : quatre crémations (Guillotière et Bron), et une inhumation.
- Trois entretiens de professionnels : Pompes Funèbres de l'Arbresle, Présidente de l'Association L'Autre Rive, Cérémoniaire de la même association.

Les entretiens se sont déroulés au mois de mai 2013. Ils ont fait l'objet d'une analyse de contenu compréhensive et interprétative. Celle-ci a pour objectif de regrouper les dires des interviewés en catégories, puis d'articuler ces dernières entre elles. La création des catégories est le résultat d'une double démarche, inductive quand il s'agit d'abstraire le sens des propos tenus lors des entretiens, mais également déductive puisqu'elle se fonde sur le corpus scientifique des théories de comportement du consommateur. La validation des hypothèses apparues au fur et à mesure de l'analyse a été rendue possible par l'utilisation du logiciel N-Vivo 10.

Le présent rapport rend compte de nos analyses. Les thèmes et sous-thèmes mis au jour sont illustrés par des verbatim extraits des entretiens.

Synthèse

L'organisation des obsèques

Un processus spécifique

Pour dramatiques qu'en soient les circonstances, l'organisation d'obsèques peut être envisagée comme un processus qui fait se succéder des épisodes à dominante marchande et non marchande. Les épisodes marchands concernent l'achat de produits (cercueil, fleurs,...) et de services (concession, soins de conservation, envoi de faire-part,...), tandis que les épisodes non marchands concernent avant tout l'accompagnement du défunt (veillée, cérémonie) qu'il faut préparer (choix des textes, des musiques, des interventions,...).

Ce processus comporte quatre spécificités dont la combinaison lui confère un caractère unique :

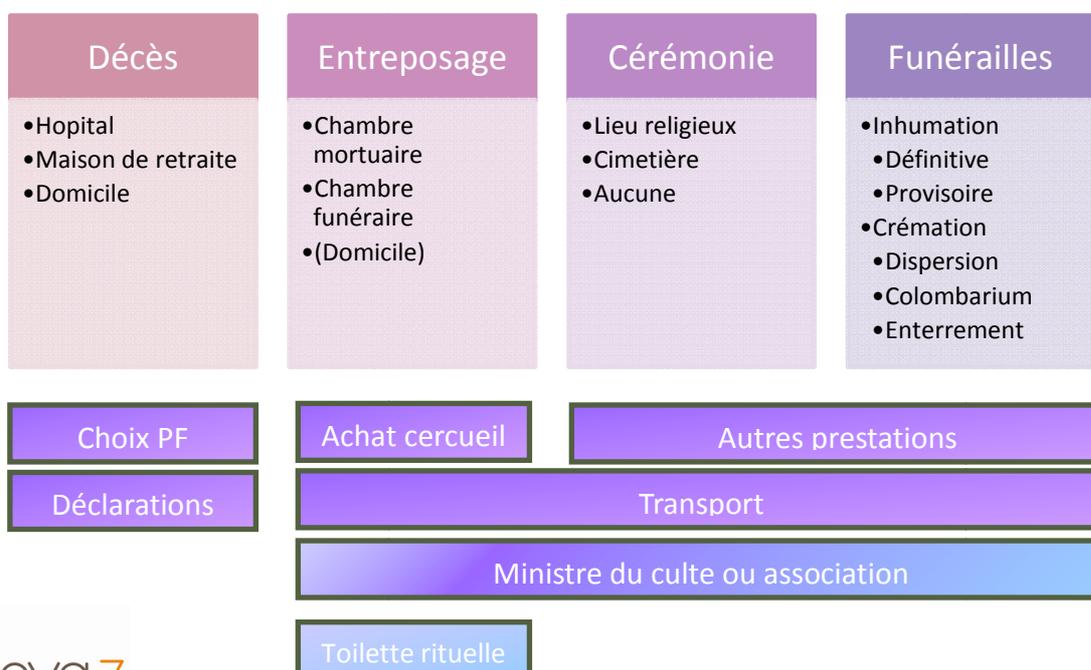
- La première particularité réside dans le fait que la plupart des personnes n'ont que peu, voire pas du tout, d'expérience en la matière. Elles n'ont en général pas connaissance des épisodes qu'elles vont devoir affronter et des décisions qu'elles vont avoir à prendre. Que faire, par exemple, du corps avant la cérémonie ? Doit-on publier un faire-part ? Prévoit-on des fleurs sur le cercueil ? Cette situation de faible apprentissage cognitif fait naître chez elles un besoin d'assistance qui se traduit par le rôle important joué par les professionnels des pompes funèbres, mais aussi par des proches expérimentés qui les accompagnent dans ces démarches.
- La deuxième spécificité réside dans le fait que, sauf exception, il ne s'agit pas d'un achat pour soi. Mis à part les contrats d'assurance-décès ou les contrats d'obsèques, qui consistent à organiser de son vivant ses propres funérailles, tout le processus est organisé au bénéfice d'un tiers, décédé de surcroît : même si le défunt avait fait part de ses « dernières volontés », notamment quant à sa dépouille (inhumation, crémation) et à la cérémonie, il est très rare qu'il ait détaillé l'ensemble des choix qui seront à effectuer pour l'organisation de ses obsèques. L'organisateur est donc conduit à faire des choix sur la base d'une information imparfaite, en utilisant ses propres critères. De plus, ces choix ont des conséquences irréversibles puisque l'on ne peut ni renoncer, ni recommencer le processus, qui font de l'organisation d'obsèques un processus doublement risqué au sens de la théorie de l'implication : d'une part parce que la probabilité de faire un mauvais choix existe réellement, d'autre part parce que les conséquences d'un mauvais choix peuvent être importantes sur les plans affectif et psychosocial.
- Dans une situation de ce type, combinant faible compétence du décideur et niveau de risque élevé, le consommateur adopte en général une stratégie de résolution extensive de problème qui se traduit, entre autres, par un rallongement de la durée du processus. Or, et ceci constitue la troisième

spécificité de l'organisation des obsèques, celle-ci doit se dérouler dans un délai contraint. En effet, la législation française impose un délai maximum de six jours ouvrables entre le décès et les funérailles. Certains cultes (musulman, israélite) ont des exigences plus fortes puisque l'inhumation doit avoir lieu en principe dans les 24 heures.

- Enfin, et cette dernière spécificité est sans doute la plus remarquable, ce processus se déroule dans un état émotionnel intense qui diminue les capacités cognitives des individus : l'état de choc que provoque l'annonce d'un décès peut plonger les personnes dans un état de torpeur, d'engourdissement, accompagné de symptômes d'allure dépressive : tristesse, pleurs, sentiment de vide, fatigue, etc. Cet état émotionnel varie d'une personne à l'autre et dépend, au-delà des caractéristiques propres à la personnalité de chacun, de deux facteurs :
 - Il s'agit tout d'abord des conditions du décès. On peut, à ce titre, faire une distinction sommaire entre décès « normal » et décès « anormal ». Ainsi, le décès d'une personne vivant en maison de retraite ou atteinte d'une longue maladie est à ranger dans la première catégorie, tandis que la mort d'une personne jeune, un accident de la route, ou un suicide, ressortent de la seconde.
 - Les liens affectifs qui l'unissaient au défunt expliquent également l'état émotionnel de la personne endeuillée.

Déroulement du processus

De manière chronologique, l'organisation des obsèques comporte 4 phases qui correspondent également aux différents lieux où va se trouver le corps :



Le choix de l'inhumation ou de la crémation

Le choix de l'inhumation ou de la crémation est le choix le plus important car il conditionne la plupart des décisions à prendre pour l'organisation des obsèques, du choix du cercueil au déroulement de la cérémonie. A l'exception du cas où le décès est survenu brutalement, les personnes qui ont à organiser les obsèques de leurs proches savent ce qu'elles doivent faire, soit parce que le culte religieux impose telle ou telle pratique, soit parce que les volontés du défunt étaient connues.

Trois motifs expliquent le choix de l'inhumation : l'habitude, la religion et le désir de ne pas disparaître complètement. L'habitude se fonde sur la répétition d'une pratique rendue possible par le fait qu'il existe une tombe familiale et que le défunt est de fait amené à y reposer. Le motif religieux concerne les impératifs liés aux cultes : les musulmans et les juifs se font enterrer, tandis que les bouddhistes optent pour la crémation. Ces pratiques ne sont pas discutables dès lors que l'on a choisi des obsèques religieuses. Le désir de ne pas disparaître complètement correspond vraisemblablement à un déni de l'anéantissement, mais correspond aussi au souhait de permettre aux proches de disposer d'un lieu de recueillement.

Les motifs du choix de la crémation sont à la fois pragmatiques et compassionnels. Les motifs d'ordre pragmatiques concernent tout d'abord l'absence de tombe à proximité : à l'exception des musulmans immigrés voulant se faire enterrer « au pays » et ayant pris leurs dispositions de leur vivant pour le rapatriement de leur dépouille, nous n'avons pas trouvé de cas, dans les entretiens, de personne qui aurait fait voyager le corps afin de l'inhumer dans une tombe de famille située « ailleurs ». Toujours sur le plan pragmatique, on évoque le problème de la place qui viendra à manquer dans les cimetières. On évoque également les questions financières : la crémation est moins chère que l'enterrement dans une tombe dont on doit payer la concession et l'édification. Le dernier motif qui milite dans le choix de la crémation est compassionnel : on ne souhaite pas contraindre ses descendants à entretenir ou à visiter une sépulture.

Ces motivations incitent à penser qu'à l'avenir, la dispersion géographique des familles, synonyme d'absence de tombe à proximité, s'ajoutant à la sécularisation d'une partie de la société, entraînera une demande croissante pour la crémation. Des lieux dignes pour la dispersion des cendres seront à prévoir, ainsi que des columbariums et des tombes aux dimensions adaptées qui devront équiper les cimetières municipaux. Dans le même temps, la vivacité des pratiques culturelles juives et surtout musulmanes nécessitera la mise à disposition de carrés confessionnels indispensables aux croyants : c'est leur existence qui sera le premier critère de choix du cimetière, plus que leur proximité avec le lieu de résidence.

Les attentes du public

L'aide aux « démarches »

Compte tenu de la fragilité psychique dans laquelle se trouvent en général les organisateurs d'obsèques, une demande importante concerne l'information quant à l'ensemble des tâches à accomplir.

Cette information devra être détaillée de telle manière que nul n'ignore tous les choix qui sont à faire et elle devra distinguer ce qui est de l'ordre de l'obligatoire et ce qui est de l'ordre du facultatif.

Cette information devra comporter des noms d'entreprises et d'associations auxquelles il est possible de s'adresser ainsi que des fourchettes de prix pour les différentes prestations. Des formules forfaitaires seront appréciées.

Cette information objective et indépendante des sociétés de pompes funèbres devra être fournie au minimum sur des supports écrits et disponible très facilement sur les lieux de décès. Elle devrait pouvoir faire l'objet d'un accompagnement humain pour les personnes se trouvant dans une situation psychologique trop perturbée.

Des chambres mortuaires adaptées au recueillement

A la différence des chambres funéraires spécialement adaptées, mais qui nécessitent un transport et des frais supplémentaires, les chambres mortuaires des hôpitaux et des établissements importants où ont lieu les décès sont en général perçues comme complètement déshumanisées, empêchant le recueillement dans des conditions dignes.

Il serait donc opportun de réfléchir, dans les établissements qui doivent en être obligatoirement équipés, à l'aménagement de leur « morgue » de telle manière à satisfaire les attentes de réunion, de veillée et de recueillement exprimées par les proches.

Des cérémonies, qui se déroulent sans accroc

L'accompagnement du défunt vers sa dernière demeure, quelle qu'elle soit, est un besoin qui doit être impérativement satisfait. Si les pratiquants des différents cultes sont pris en charge dès le décès par leurs communautés respectives, il n'en va pas de même pour les non-croyants qui expriment cependant un besoin de cérémonie laïque.

Répondant à la demande, à condition d'être connues et disponibles, des associations spécialisées (comme « L'Autre Rive » à Lyon) proposent des cérémonies de qualité, personnalisées en fonction des attentes du public. Il convient donc de les aider dans leur fonctionnement, sans pour autant chercher à créer un « rituel républicain » pris en charge par la Collectivité.

Afin de garantir la sérénité des cérémonies funéraires, la Collectivité doit veiller à offrir des locaux et des matériels performants, conçus spécialement pour que les participants puissent se recueillir et échanger correctement.

Des cimetières agréables et apaisants

Les cimetières doivent être des lieux lénifiants, propices au recueillement. Pour ce faire, des attentes se sont exprimées concernant :

- La végétalisation des lieux dont le caractère trop minéral est jugé rebutant.
- Des aménagements favorisant le repérage des tombes et la fréquentation des lieux dans une optique méditative, mais en aucun cas des pratiques de loisirs.
- L'entretien des espaces communs qui doit éviter tout sentiment d'abandon.
- La cohabitation des différentes spiritualités dans le respect de l'intimité de toutes.
- Les salles poly cultes et les espaces de réception à l'issue des cérémonies.
- La dispersion ou l'enterrement des cendres.

Les résultats

L'organisation des obsèques

UN PROCESSUS SPECIFIQUE

L'organisation d'obsèques est un processus qui comporte quatre spécificités dont la combinaison lui confère un caractère unique.

Le manque d'expérience

La première particularité réside dans le fait que certaines personnes n'ont que peu, voire pas du tout, d'expérience en la matière. Elles n'ont en général pas connaissance des épisodes qu'elles vont devoir affronter et des décisions qu'elles vont avoir à prendre. Que faire, par exemple, du corps avant la cérémonie ? Doit-on publier un faire-part ? Prévoit-on des fleurs sur le cercueil ?

Quand vous êtes comme ça, en état de choc, en état de souffrance, c'est difficile de faire les choix, difficile de... C'est très dur.

Administrativement parlant, c'est super compliqué, je trouve, dans le sens où l'on est déjà dans un état tellement pas bien, et on n'a pas envie d'avoir ça à gérer, mais il faut le faire.

Cette situation de faible apprentissage cognitif fait naître chez certains un besoin d'assistance qui se traduit par le rôle important joué par les professionnels des pompes funèbres, mais aussi par des proches expérimentés qui accompagnent la personne dans ces démarches.

Ben j'ai posé un peu des questions, aux hommes en noir de la chambre funéraire. J'ai posé un peu des questions aux pompes funèbres, voilà, pour m'aiguiller un peu.

Donc j'étais là, avec une de mes cousines, donc on l'a fait ensemble... C'est des moments très forts, au niveau familial et même humain, c'est très fort.

Alors là on est conseillé aussi, moi j'ai un autre cousin, qui avait perdu ses parents, lui, qui m'a dit « alors attends, ça c'est hyper important, y a ça, ça... ».

Et donc mes cousins étaient affolés, ils ne savaient pas quoi faire, j'ai dit « écoute, j'arrive tout de suite »... Et comme les pauvres ils étaient tellement affolés, moi j'ai pris celui qui tenait un petit peu, j'ai dit « Laurent, tu viens, les pompes funèbres veulent te parler »... J'ai dit à mes cousins « ne vous inquiétez pas, votre maman elle est entre de bonnes mains et puis comme c'est des gens qui sont sensibles, ils ont l'habitude avec ça, donc tu t'inquiètes pas ».

Certains interviewés, plus expérimentés, s'acquittent plus facilement de ces premières démarches.

J'avais l'expérience de mon papa deux ans avant, quatre avant pardon. Donc ça a été plus facile quelque part.

Des choix risqués

La deuxième spécificité, qui paraît triviale, mais qui a un fort impact sur le vécu du processus, est que, sauf exception, il ne s'agit pas d'un achat pour soi. Mis à part les contrats d'assurance-décès ou les contrats d'obsèques, qui consistent à organiser de son vivant ses propres funérailles, et que l'on analyse dans cette étude, tout le processus est organisé au bénéfice d'un tiers, décédé de surcroît : même si le défunt avait fait part de ses « dernières volontés », notamment quant à sa dépouille (inhumation, crémation) et à la cérémonie, il est très rare qu'il ait détaillé l'ensemble des choix qui seront à effectuer pour l'organisation de ses obsèques. L'organisateur est donc conduit à faire des choix sur la base d'une information imparfaite, en utilisant ses propres critères. De plus, ces choix ont des conséquences irréversibles puisque l'on ne peut ni renoncer, ni recommencer le processus. Ces deux dernières caractéristiques font de l'organisation d'obsèques un processus doublement risqué au sens de la théorie de l'implication : d'une part parce que la probabilité de faire un mauvais choix existe réellement, d'autre part parce que les conséquences d'un mauvais choix peuvent être importantes sur les plans affectif et psychosocial.

Mon mari n'avait pas eu le temps de préparer, de rien me dire, quel était son choix, s'il voulait être inhumé, s'il voulait être incinéré, ni rien.

Mon mari était là, mais ça le concernait pas du tout parce qu'il me disait « je ne sais pas moi, c'est ton papa », donc il vous épaulait mais il ne peut pas prendre les décisions à votre place, et puis la décision, si y a personne à côté, est-ce que vous faites bien ?

C'est vrai que j'aurais pu mettre une stèle, vous savez ma belle-sœur du côté de mon mari m'a téléphoné et m'a dit « il y a Pierre (donc le frère de mon mari) qui est allé au cimetière et qui ne l'a pas trouvé ». Sur le coup, il a dû aller à la mairie, parce qu'il s'attendait à voir une plaque, une stèle, il n'a pas regardé parce que c'est écrit sur la plaque de marbre, il n'a pas trouvé donc du coup, ça m'embête un peu.

La contrainte temporelle

Dans une situation de ce type, combinant faible compétence du décideur et niveau de risque élevé, le consommateur adopte en général une stratégie de résolution extensive de problème qui se traduit, entre autres, par un rallongement de la durée du processus. Or, et ceci constitue la troisième spécificité de ce processus, celui-ci doit se dérouler dans un délai contraint. En effet, la législation française impose un délai maximum de six jours ouvrables entre le décès et les funérailles. Certains cultes (musulman, israélite) ont des exigences plus fortes puisque l'inhumation doit avoir lieu en principe dans les 24 heures.

Si vous avez un parent qui décède et que vous l'aviez pas prévu, là faut faire fissa, l'hôpital vous dit « qu'est-ce qu'on fait, qui que, quoi, dont, où ? », l'hôpital vous dit « bon bah alors dépêchez-vous, vous avez des pompes funèbres ? Non ? Euh bon alors faut, faut vous dépêcher de vous renseigner »

Ensuite, il a constaté le décès, après, il fallait appeler les pompes funèbres, parce que chez les Israélites, il faut enterrer sous 24h.

Il faut prévenir un rabbin, il faut des hommes pour les veillées, pour les prières etc. du coup c'est vrai que c'est un gros..., c'est une grosse charge et on le fait en peu de temps quoi. On n'a pas beaucoup de temps pour faire ça.

Comme mentionné précédemment, l'expérience acquise permet de ressentir moins fortement cette pression due aux délais et d'effectuer les différentes démarches plus sereinement.

C'est dans l'ordre des choses, il y a des choses à faire, on sait qu'il y a des choses qu'il faut faire vite, d'autres ce sera après, ce qui est succession, machin, on a plus de temps pour le faire... Je dirais qu'il y a plusieurs étapes et puis... non, il y a pas d'empressement.

Voilà, il n'y a pas d'affolement non plus, c'est pas une course, justement maintenant tout est fini, donc c'est pas comme si on était en train de sauver une vie au dernier moment, on a deux minutes, voilà...

Tandis que là, toutes ces démarches, c'est pour mettre fin à quelque chose, donc voilà, c'est beaucoup de temps. Mais on le fait, on le fait pour cette personne défunte, comme... comme un hommage, on pourrait dire.

En fait il y a quatre-cinq jours qui nous attendent, en général qui se passent bien, parce que j'ai beaucoup de décès dans ma famille en ce moment, on sait quoi faire.

Un état émotionnel intense

Enfin, et cette quatrième et dernière spécificité est sans doute la plus remarquable, ce processus se déroule dans un état émotionnel intense qui diminue les capacités cognitives des individus : l'état de choc que provoque l'annonce d'un décès peut plonger les personnes dans un état de torpeur, d'engourdissement, accompagné de symptômes d'allure dépressive : tristesse, pleurs, sentiment de vide, fatigue, etc.

Là je vous dis c'est comme si j'y étais encore... A un moment donné j'ai dit : je n'en peux plus ! Je l'ai dit, j'ai dit « mais fichez moi la paix, je n'en peux plus ! ». Euh, c'est trop galère...

Cet état émotionnel varie d'une personne à l'autre et dépend, au-delà des caractéristiques propres à la personnalité de chacun, de deux facteurs bien identifiés et vérifiés dans notre étude.

Il s'agit tout d'abord des conditions du décès. On peut, à ce titre, faire une distinction sommaire entre décès « normal » et décès « anormal ». Ainsi, le décès d'une personne vivant en maison de retraite ou atteinte d'une longue maladie est à ranger dans la première catégorie, tandis que la mort d'une personne jeune, un accident de la route, ou un suicide, ressortent de la seconde.

Elle était dans une maison médicalisée, enfin voilà un genre d'hospice quoi, du coup on a été prévenus de son décès, enfin ça n'allait pas bien depuis trois jours, donc voilà ça n'a pas été d'une violence effroyable, on va dire. Puis vu son âge, c'était dans la logique de la vie, ou de la mort...

Comment vous dire ? Ce n'est pas horriblement triste parce que c'est l'âge, aussi, ce serait un enfant, ce serait dramatique, mais là...

On savait qu'elle allait mourir à l'hôpital, parce qu'elle y était.

C'est dans l'ordre des choses naturelles. Enfin je dis ça parce qu'encore une fois, c'est lié à l'âge de la personne, une personne âgée, on est moins chamboulé. Moi j'ai quatre enfants, si c'était un de mes enfants ou mon mari, je perdrais peut-être tous mes moyens.

Les liens affectifs qui l'unissaient au défunt expliquent également l'état émotionnel de la personne endeuillée.

Mon papa est resté une semaine dans le coma. Donc, pendant la semaine, à chaque fois que le téléphone sonnait, on pensait que..., voilà... Après, on avait ce traumatisme du téléphone, on avait du mal à entendre le téléphone sonner.

Et c'est glauque de se dire « bon, je vais à la morgue. Je vais encore revoir mon papa, il est décédé... » [Elle n'a pas fini la fin du mot].

On considère que la perte du conjoint fait partie des situations ayant le plus fort retentissement psychologique, surtout si le décès est consécutif à un suicide. Nous avons rencontré un cas de ce type dans nos entretiens.

Moi j'étais en état de choc, parce que mon mari, avant la première démarche que j'ai faite, aller à la gendarmerie, on a dû faire venir les pompiers, les gendarmes et c'était... Il s'est suicidé.

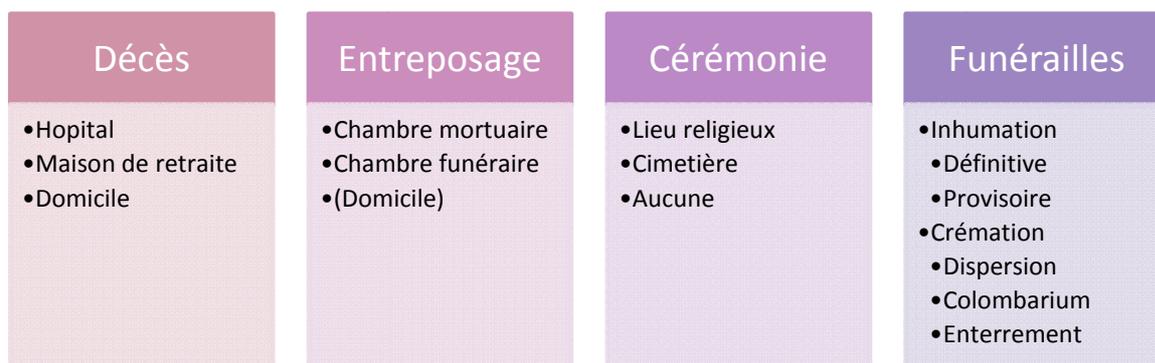
Les onze autres cas d'organisation des obsèques d'un proche concernaient des décès « dans l'ordre des choses » avec des liens de parenté plus ou moins étroits, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Conjoint	Ascendants	Collatéraux et autres
<ul style="list-style-type: none"> Mari : 1 	<ul style="list-style-type: none"> Père, mère : 4 Grand-père, grand-mère : 2 	<ul style="list-style-type: none"> Oncle, tante : 4 Beau-père : 1

Ces chiffres ne prétendent à aucune validité statistique, car ils traduisent plus sûrement la capacité plus ou moins grande des personnes à accepter le principe d'un entretien pour parler d'un sujet aussi difficile. On notera à ce propos que seules des femmes ont accepté de se confier à nous, sans que nous puissions avancer une quelconque explication : est-ce parce que l'organisation des obsèques est une tâche dont se chargent avant tout les femmes ? Est-ce parce que les hommes concernés répugnent à en parler a posteriori dans le cadre d'entretiens ?

DESCRIPTION DU PROCESSUS

De manière chronologique, le processus étudié peut se découper en 4 phases qui correspondent également aux différents lieux où va se trouver le corps.



Les pompes funèbres sont contactées immédiatement après le constat officiel du décès. Les critères de choix de l'opérateur sont analysés dans le rapport. La personne concernée se rend alors chez l'opérateur où elle doit choisir le cercueil et régler les trois principaux aspects des funérailles : Où le corps sera-t-il entreposé en attendant les funérailles ? Y aura-t-il une cérémonie ? Procèdera-t-on à un enterrement ou à une crémation ?

La première décision à prendre concerne l'entreposage de la dépouille en attendant les funérailles. Lorsque la personne meurt dans un hôpital ou une maison de retraite enregistrant plus de 200 décès par an, sa dépouille peut être entreposée dans la chambre mortuaire dont est obligatoirement équipé l'établissement. S'il en est décidé autrement par les proches, ou si l'établissement n'est pas équipé d'une chambre mortuaire, il convient alors de faire transporter le corps dans une chambre funéraire privée ou au domicile. Dans ces derniers cas, du matériel de réfrigération est mis à disposition par le prestataire concerné.

La date des obsèques dépend de l'alternative inhumation ou crémation. Dans le cas de l'enterrement, qui a lieu, sauf exception, dans une tombe existante, il faut que le marbrier en charge de l'exploitation du cimetière se rende disponible pour l'ouverture et le creusement de la sépulture. Le délai est fixé conjointement par

l'opérateur de pompes funèbres et le marbrier, en tenant compte des exigences rituelles et des desideratas de la famille.

En ce qui concerne la crémation, on notera que, comme il n'existe que deux crématoriums dans le Grand Lyon, la date et l'horaire sont fixés avant tout en fonction des disponibilités des équipements. Cette manière de faire n'est cependant pas ressentie comme un manque de souplesse par les personnes interviewées, ce point n'étant pas ressorti spontanément dans les entretiens.

En attendant les funérailles, le corps est entreposé soit en chambre mortuaire (sur le lieu du décès), soit en chambre funéraire (où il doit être transporté) soit, en théorie, au domicile, bien que nous n'ayons pas rencontré ce cas dans nos entretiens (d'où la mise entre parenthèses de cette possibilité dans le tableau ci-dessus). Une partie du rapport est consacrée aux perceptions différentes de la chambre mortuaire et de la chambre funéraire, dont la conception permet l'exposition du défunt et la veillée où se rassemblent parents et proches.

Les cultes juifs et musulmans imposent une toilette funéraire ritualisée, pratique codifiée qui va au-delà de la toilette et de l'habillage effectués par les pompes funèbres.

La mise en bière correspond à la fermeture définitive du cercueil avant son départ pour les funérailles. Si ce dernier change de commune ou en cas de crémation, il doit être revêtu de scellés apposés par un policier.

Quand il y a cérémonie, celle-ci est préparée par la famille et l'officiant. Selon le cas, on y choisit les textes, les musiques et l'ordre de passage des intervenants. Nous avons rencontré deux grands types de cérémonies dans les entretiens : religieuse ou laïque.

Parmi les cérémonies religieuses, on notera une spécificité du rite catholique, qui scinde la cérémonie en deux lieux (l'église et le cimetière). En revanche, celle-ci a lieu exclusivement au cimetière pour les rites israélites, musulmans et bouddhistes.

Par cérémonie laïque, nous entendons une cérémonie conduite par un bénévole d'une association spécialisée qui adapte le contenu en fonction des demandes de la famille : des textes sans références déistes pour des personnes athées, mais aussi des prières (Notre Père, je vous salue Marie, Chema Israël,...) pour les

personnes croyantes mais non prises en charge par les ministres des cultes. De telles cérémonies ont lieu dans les salles polycultes des cimetières.

En ce qui concerne la pratique de l'inhumation, nous avons rencontré un cas où, compte tenu du caractère accidentel du décès et de l'absence de tombe, la personne a fait provisoirement inhumer le défunt dans le terrain communal du cimetière. Elle a ensuite acheté une concession et fait édifier une tombe où le cercueil a été enterré plus tard de manière définitive.

En ce qui concerne la crémation, plusieurs possibilités sont offertes pour le devenir des cendres. Le rapport explore les pratiques de dispersion sur place, dans un « jardin du souvenir », l'enterrement dans une tombe où le dépôt dans une niche d'un columbarium.

Inhumation et crémation marquent la fin des obsèques à proprement parler. Les entretiens ont également abordé les visites au cimetière, ce qui a permis de recueillir des informations précieuses sur les attentes en matière d'aménagement.

LES DIFFERENTES PHASES

Certificat et déclaration du décès

Le certificat de décès est le document qui va permettre d'initialiser le processus d'organisation des obsèques. Les personnes interviewées l'ont obtenu sans formalité particulière quand le décès a eu lieu en institution, puisque c'est cette dernière qui les a prévenues après avoir constaté le décès. En revanche, quand le décès a eu lieu au domicile, il faut qu'un médecin soit appelé pour délivrer ce sésame.

L'hôpital avait pris en charge le certificat de décès, donc nous on n'a pas eu à faire cette démarche, contrairement à mon grand-père qui était mort à domicile, donc là c'est autre chose... Donc là l'hôpital a fait les démarches pour l'acte de décès.

Et puis quand on est arrivés tout de suite on a dit « est-ce que le médecin est passé ? », ils nous ont dit « non, pas encore ». Alors il faut faire venir le médecin, « ah ben il n'est pas là », « comment ça il n'est pas là ? Ben il faut faire venir SOS médecins, n'importe qui, pour qu'il puisse constater le décès, sinon on peut rien faire ». S'ils ne constatent pas le décès, nous, on ne peut rien faire du tout.

Ce certificat de décès doit ensuite être présenté à la mairie. Selon le lieu du décès, cette formalité est prise en charge par l'institution ou les personnes elles-mêmes.

Après, nous on va à la mairie avec le livret de famille pour tout ce qui est administratif...

Je sais que j'ai eu des démarches à faire en mairie, euh ouais j'ai dû aller plusieurs fois à la mairie faire des démarches aussi, mais tout a été fait tellement rapidement, en même temps, je ne saurais pas vous dire dans quel ordre.

Prévenir les autorités religieuses

Dans les cas particuliers des cultes israélites et musulmans, on prévient immédiatement les autorités religieuses qui vont être les garantes des rites, et organiser de fait les obsèques avec le proche référent.

Il faut passer par le consistoire à Lyon pour toutes les démarches ; tout ce qu'on a à faire, c'est passer par eux. Il y a plein de choses à faire, plein de choses à prévoir, notamment la préparation du corps, qui ne se fait aussi que par un service. Il faut prévenir un rabbin, il faut des hommes pour les veillées, pour les prières etc.

La première chose ? On a contacté tout de suite un imam pour laver son corps.

Choix de l'opérateur de pompes funèbres

C'est le premier choix effectué par les organisateurs d'obsèques. Mais ce choix n'est pas de nature comparative, où l'on examinerait les propositions de différents prestataires : aucun entretien, même parmi ceux concernant les contrats conclus en vue de ses propres obsèques, n'a témoigné d'une telle pratique. Nous avons répertorié deux critères de choix d'un opérateur de pompes funèbres : proximité et fidélité.

Comme son nom l'indique, le critère de proximité consiste à choisir l'opérateur le plus proche de l'endroit où l'on se trouve quand on doit effectuer ce choix.

La première visite c'était la gendarmerie, et comme par hasard il y avait les pompes funèbres en face. Je crois que si j'avais été à Lyon, ça aurait été pareil, j'aurais choisi les pompes funèbres les plus proches de mon domicile, parce que justement on est tellement en état de... de mal-être, de choc, que je crois que ces choses-là c'est même euh, je ne sais pas... c'est presque secondaire, vous vous en foutez.

La fidélité consiste à reprendre un opérateur dont on a été satisfait et qui vous connaît.

Donc je n'ai pas trop réfléchi, j'ai pris les mêmes pompes funèbres, en ayant peu de temps devant moi, pompes funèbres que j'avais fait lors du décès de mon papa.

Donc première chose, bien voir comment on va s'organiser, c'est à dire contacter le service de pompes funèbres, et là on n'a pas eu besoin de faire la démarche, comment dire, de regarder... parce qu'on avait pris la même pour mon grand-père, en plus étant donné qu'ils connaissent le caveau...

Enfin, l'opérateur choisi peut être l'opérateur habituel du culte.

Ah ! Ben parce qu'il y en a pas trente-six, hein. Ceux qui s'occupent de Villeurbanne, c'est ceux de Villeurbanne, ceux qui s'occupent de Bron, il y en a un petit peu à Bron, aussi, mais... C'est toujours les mêmes, quoi.

Alors là c'est les pompes funèbres qui étaient sur place qui nous ont été proposées par le consistoire.

Choix du cercueil

Le choix du cercueil est un moment difficile car il cumule plusieurs risques : technique, social et financier, dans un contexte où les options qui sont proposées sont découvertes au fur et à mesure du dialogue avec le professionnel.

Le risque technique correspond à la méconnaissance de la valeur d'usage du cercueil. Cette ignorance est manifeste dans le cas de l'inhumation : on ne sait pas, et on ne pose pas de question sur la durabilité du cercueil, car cela reviendrait à poser des questions sur la décomposition du corps du défunt. En revanche, dans le cas de la crémation, le sort du cercueil étant connu, on s'autorise à ne pas chercher à tout prix sa durabilité.

Ils nous ont demandé le choix de cercueil, donc on a pris un cercueil... Ils nous ont demandé si on voulait une incinération, bon ils savaient mais bon... Donc incinération ou mise dans le caveau... puisqu'on avait choisi de la mettre dans le caveau, on a dû avoir un autre choix de cercueil, du moins ce n'était pas les mêmes types...

C'est vrai, je me suis dit pour une crémation, je ne vais pas faire tout un tralala pour un cercueil haut de gamme tout en ne prenant pas non plus le basique quand même.

Bah nous c'était assez, assez simple hein, parce que donc ça se résumait quand même à, à un cercueil simple. Et à une crémation. Donc euh. Voilà. Donc euh y'avait pas de, d'en ... y'avait pas de, de, comment on appelle ça, d'enjolivement par rapport à un intérieur, par rapport à une qualité de bois ou par rapport à, à ceci ou cela puisque c'était, on, à la base on avait décidé une, une, une crémation ...

Le risque social provient du regard des autres, puisque le bénéficiaire ne peut pas s'exprimer et que l'on ne voit pas forcément le cercueil au moment de cet achat. Il ne faut pas en effet que l'on puisse laisser croire que la recherche d'économies a motivé le choix du cercueil.

Oui mais avant il y a une cérémonie, voilà. Je ne l'avais trouvé pas à mon goût. Pas égal à ce que mon père était pour moi. Donc j'ai pris plus haut de gamme en ce qui concerne ma maman, si ça vous intéresse.

Le risque financier est dû au coût élevé de l'objet, que l'on trouve cher. Peut-on dépenser une telle somme ? En a-t-on les moyens ? Est-ce que l'objet en lui-même le vaut ?

Même si on a de l'argent, je trouve ça idiot d'aller mettre 2000, 3000 euros dans un cercueil. Le coussin, le ci, le ça, moi ça me paraît tellement... ils nous demandent hein, si on veut un coussin comme ça, si on veut ci... Voilà ça c'est quelque chose qui me chagrine énormément.

Enfin, ce choix est compliqué par le fait que l'on ne voit pas toujours ce que l'on achète et qu'il faut faire des choix entre des options, qui, à chaque fois, peuvent renforcer les trois risques pointés ci-dessus.

Il y avait une grande pièce, à côté, où y a des boiseries, avec les différentes boiseries pour le cercueil, donc voilà et là on choisit le bois, il y avait différents bois... bon après y a du chêne, y a du sapin, bon tous les bois, les boiseries. Et une fois qu'on a choisi la boiserie, et le cercueil, parce que vous avez les cercueils qui sont tout plats, y a des cercueils avec des moulures, enfin bon voilà, bon. Après ils nous demandent de choisir et bah les poignées.

Pour choisir le cercueil par exemple, j'avais plusieurs modèles mais pas le cercueil entier. On vous présentait, elle ouvrait un placard où il y avait plusieurs éléments de cercueils, des éléments de cercueil tout simples ou torsadés ou... voilà... Sur le catalogue, on pouvait choisir. On ne voyait pas le cercueil si vous voulez, on le voyait sur catalogue si on voulait mais dans ce placard, il y avait chaque modèle représenté. On voyait vraiment le bois, la matière mais on ne voyait pas le socle du cercueil à proprement dit.

Je ne savais même pas, je pensais que les cercueils étaient... tout habillés, je ne savais pas qu'il fallait acheter l'entourage.

On doit choisir également la couleur de l'intérieur du cercueil. De la soie à priori, soit polyester soit soie. Puis la couleur qui puisse correspondre...

Ben j'ai quand même mis une croix, quelque chose de léger, pas une grosse croix, un petit truc, vous voyez ce que je veux dire ?

Quand l'inhumation a lieu selon le rite israélite ou musulman, le choix du cercueil est beaucoup plus simple. En effet, le strict respect du rite voudrait que la personne soit enterrée à même la terre. Comme cela n'est pas permis en France, le cercueil n'a pas de vocation de conservation du corps et son aspect n'est pas pris en compte socialement. On va donc au plus simple, ce qui facilite grandement le choix.

Nous c'est assez simple comme cercueil, on n'en met pas... Enfin je veux dire on prend le premier, ce n'est pas important, dans la religion à la base il n'y en a pas de cercueil en fait.

On prend le plus simple parce que... ce n'est pas qu'on ne doit pas mettre d'argent dedans mais vu qu'à la base il n'y en a pas, mais en France ce n'est pas possible de toute façon. Ce n'est pas légal on respecte tout à fait, même en Algérie ou dans d'autres pays ils en mettent maintenant, donc on prend du coup un cercueil correct mais pas dans les hauts de gammes, très élaboré.

Il m'a dit : « vous, chez les juifs, on prend un cercueil simple, c'est toujours le même modèle ... » Je l'ai pris.

Entreposage du corps

On note une grande différence de perception entre les chambres mortuaires des hôpitaux (parfois appelées : « morgue » par les interviewés) et les chambres funéraires privées.

En effet, les premières ne semblent n'avoir qu'une fonction de stockage provisoire du corps des défunts et n'ont manifestement pas été conçues pour permettre le recueillement dans des conditions favorables.

A ce moment-là, j'aurais souhaité qu'il soit comme ma belle-mère avait été, dans une salle de veillée des pompes funèbres. Ça aurait été moins violent. Parce que là, se retrouver à la morgue de l'hôpital... puis là, je vous dis, il était sur une table, une table d'hôpitaux... Je vois ma belle-mère, ça a été beaucoup plus... ma belle-mère, elle était dans son cercueil, bien habillée et tout... Voilà, moi je trouvais qu'elle était bien, mais à l'hôpital, avec la table, le chariot à roulettes... Et ça, ça a été très très dur.

C'est vraiment l'environnement très... alors après c'est bien évident que ce n'est pas un lieu pour s'amuser, pour rigoler, mais bon on le ressent bien quoi, c'est, voilà quoi, c'est ... un cercueil au milieu d'une pièce avec 3 chaises autour et rien. Voilà !

L'endroit était très sommaire, c'était une salle froide, enfin déjà que c'est bon, mais froide, sans accueil pour les..., on était dans une salle d'attente..., les lieux étaient - voilà - un peu délabrés, voilà. Donc déjà avec un drap blanc et puis, on aurait dit qu'il était sur un lit de camp.

Il faudrait avoir une salle pour le corps et une salle pour pouvoir discuter un petit peu plus confortable, on va dire confortable, quelque chose de fermé ou l'on puisse se recueillir tranquillement.

Ben déjà, je ne sais pas si ça existe, je pense que ça existe, mais là j'ai trouvé ça assez froid, quoi. Bon après, là c'est... c'est vieux, c'est froid, et je sais pas, je le verrais dans un espace plus convivial, plus éclairé, enfin plus chaud, quoi... parce que là déjà c'est pas facile, puis en plus de ça on se retrouve dehors, sur un... comme c'est fait, ça fait un long couloir, et puis y a des voitures garées, parce que la chambre funéraire à Grange Blanche c'est derrière, je dirais pas dans les

coursives mais vers les cuisines, quelque chose comme ça... Donc quelque chose de plus convivial, ça serait mieux.

En revanche, les chambres funéraires ont été étudiées d'emblée pour accueillir le public et sont appréciées comme telles.

Quand on rentrait on avait envie de se recueillir plutôt que d'être, comment vous dire, par le lieu d'être tout de suite mal, déjà mal on a envie de repartir, vous savez dans les autres lieux que je vous parle. Mais là on avait, de se recueillir, on parlait doucement, on avait ... le lieu était paisible,

On pouvait en parler, ce qui est bien c'est qu'on pouvait parler de la défunte, « je l'ai vue », « elle a été malade », donc on remémorait un petit peu les souvenirs, bons ou mauvais, mais on, ça faisait du bien, de retrouver les personnes un petit peu de la même famille quoi.

C'est quand même plutôt bien organisé, parce qu'on n'est quand même pas les seuls à avoir perdu quelqu'un. Mais je n'ai pas le souvenir d'avoir vu d'autres personnes autour de moi, enfin, qui ont perdu également d'autres personnes. Je trouvais que c'était quand même bien organisé, on avait une salle dédiée avec le corps, et on pouvait s'asseoir.

Là-bas ils font en sorte que ça soit agréable, c'est comme une chambre un petit peu tamisée et tout, c'est vrai que c'est bien pour ça, c'est un bon endroit pour se recueillir. C'est important je trouve l'aspect de la chambre, de l'endroit.

Dans le cas où le choix était possible, c'est-à-dire que le corps du défunt aurait pu rester dans la chambre mortuaire de l'établissement, les personnes qui l'ont fait transporter dans une chambre funéraire sont, dans notre échantillon, de culte israélite ou musulman. Ceci correspond à un mixte de pratiques religieuses et sociales.

On a fait comme ça, on a fait rentrer la famille, c'est eux qui l'ont mise, puis moi j'ai allumé les bougies, parce qu'on allume les bougies aux pieds, c'est obligé, et puis le rabbin est entré pour faire la prière, et puis il y a beaucoup de gens de la famille, les cousins, les oncles, les tantes, ils sont tous rentrés dans la pièce. Tout le monde rentre dans la pièce, on est assis, le défunt est là, on est tous autour.

Tout le monde rentrait dans la chambre funéraire, il y en avait qui se disaient bonjour, d'autres qui pleuraient, voilà. Puis normalement on ne parle pas, on écoute la prière, puis on est là aussi pour reconforter la famille, les amis quand ils viennent aussi bon ben on leur sert un petit café...

Et les veillées. C'est tout le monde, les voisins, les amis, qui viennent chez les personnes quoi.

Notons également le cas d'une interviewée qui, ayant souffert de voir son père dans la chambre mortuaire de l'hôpital, a prévu, dans le cadre d'une convention d'obsèques, que son propre corps serait exposé dans une chambre funéraire en attendant les obsèques.

Est-ce qu'on le laisse dans un funérarium ? Est-ce qu'on le laisse à l'hôpital, parce que mon papa est décédé à l'hôpital, [...] dans un, un funérarium un petit peu euh, qui était pas du tout avenant quoi. Donc déjà la mort était pas très, terrible, [...] donc on a fait euh l'objet de choisir un funérarium quoi, où c'était déjà un, pas adapté mais c'est déjà plus, convivial c'est pas le terme mais, un recueillement plus, un peu plus attrayant, je n'sais, euh, avec un p'tit coin où y'a le, donc euh, le, le défunt, et puis à côté des chaises euh, puis hum, un environnement agréable, voilà, l'environnement agréable entre guillemets quoi, euh qui, pour recevoir donc des, de la famille [...] On n'a pas de surprise, tandis que quand c'est fait comme ça dans les hôpitaux, c'est un peu, on sait pas, on sait pas où on va atterrir, où est le funérarium, comment il est, tandis que là quand on fait la démarche, on sait ce que, même si on n'est plus là, [...] on sait comment ça va se passer plus ou moins. Donc [...] voilà, y'a déjà cette partie-là qui était importante pour pas que les enfants soient confrontés à ces, à ce genre de problème.

Les soins au défunt

Les personnes interviewées ont mentionné deux types de soin apportés au défunt dans le laps de temps qui sépare le décès de la cérémonie.

Dans le cas le plus courant, il s'agit d'une pratique de réfrigération du corps quand le corps est exposé.

La conservation du corps, on a l'option après de pouvoir le voir ou pas le voir, il y en a beaucoup qui ont été le voir à la maison de retraite, donc on a fait le choix de...

...parce qu'il faut la mettre sur un frigo, enfin, sur une table réfrigérée.

Dans le cas d'obsèques non religieuses ou chrétiennes, il n'a pas été fait mention de la toilette mortuaire, ni de l'habillage du corps, qui sont effectués par les pompes funèbres. Ceci est dû à une méconnaissance des gestes effectués, car ces opérations sont réalisées hors de la présence des familles, et, peut-être, à une forme de déni de cette réalité. En revanche, quand la toilette est ritualisée, celle-ci est mentionnée sans détour par les interviewés.

Donc, il fallait que l'on contacte tout de suite un imam pour laver son corps. Ça, c'était vraiment super important. C'est un rituel musulman.

De toute façon, pour laver le corps, on est tous avec le défunt. Oui, donc son rôle, ça a été... il a récité des versets du Coran, mais surtout laver le corps. Après, je ne peux pas vous expliquer pourquoi, parce que même si j'ai des origines, je suis musulmane de par mon père, mais je ne suis pas du tout dans la religion. Voilà, mais je sais qu'il faut laver le corps, le purifier, comme quand on lave son corps avant de faire les prières. Et recouvrir aussi le corps. C'est une image qui m'a beaucoup marqué. Il recouvre son corps d'une espèce de drap blanc. Vraiment tout le corps, il n'y a que le visage qui apparaît.

Ensuite y a la toilette, parce qu'il y a des gens spécialisés dedans, d'ailleurs ils sont très forts pour ça. Moi je ne pourrais pas faire ça, parce que je suis un peu sensible. [...] De toute façon, quand ils font la toilette du défunt, personne, personne n'a le droit de rentrer. Ils sont soit quatre femmes, si c'est des femmes, c'est que des femmes, si c'est des hommes, c'est que des hommes. [...] On n'a pas le droit de rentrer. Interdit. Alors à chaque fois ils demandent comment ça s'est passé, ah on n'a pas le droit de dire. Ah ben non, on ne peut pas, c'est péché.

Inhumation ou crémation ?

Le choix de l'inhumation ou de la crémation est le choix le plus important dans l'organisation des obsèques car il conditionne la plupart des décisions à prendre pour leur organisation, du choix du cercueil au déroulement de la cérémonie. Nos entretiens ont permis de mettre au jour les critères qui font choisir l'une ou l'autre formule, mais il faut noter tout d'abord, qu'à une exception près, les personnes qui ont eu à organiser les obsèques de leurs proches savaient ce qu'elles devaient faire. En effet, soit que le culte religieux impose telle ou telle pratique, soit que le défunt ait fait part de ses volontés, la réponse à cette alternative était connue au moment du décès.

... parce que on le savait déjà ce que souhaitait ma maman, on le savait déjà.

L'exception concerne le cas de la mort par suicide où l'épouse ne connaissait pas les volontés de son mari, et a choisi, par défaut, l'inhumation.

Moi, personnellement, je l'aurais fait incinérer, mais j'avais peur que sa famille n'accepte pas. Et j'aurais mis ses cendres dans un endroit où il aimait bien aller. Personnellement, ça aurait été beaucoup mieux.

Trois motifs expliquent le choix de l'inhumation : l'habitude, la religion et le désir de ne pas disparaître complètement. L'habitude se fonde sur la répétition d'une pratique rendue possible par le fait qu'il existe une tombe familiale et que le défunt est de fait amené à y reposer.

J'ai choisi inhumation. Hein, parce que j'ai déjà mon caveau, puisque j'ai mon fils et puis j'ai mon mari.

Pour ce qui concerne la concession en fait il est dans le même endroit que sa femme, donc on n'a pas eu ces démarches à faire.

... parce que j'ai un caveau déjà, et que mon mari a été inhumé et non incinéré.

Le motif religieux concerne les impératifs liés aux cultes. Les musulmans et les juifs se font enterrer, tandis que les bouddhistes optent pour la crémation. Ces pratiques ne sont pas discutables dès lors que l'on a choisi des obsèques religieuses.

On l'a enterrée à Cusset, le cimetière israélite de Cusset. Elle avait acheté son carré.

Donc nous on a choisi une incinération, par rapport à ma tante, et par rapport à ses convictions religieuses. Euh ... donc euh, elle souhaitait que son mari soit incinéré et euh, et recueillir ses cendres.

Le désir de ne pas disparaître complètement correspond vraisemblablement à un déni de l'anéantissement, mais correspond aussi au souhait de permettre aux proches de disposer d'un lieu de recueillement.

Souvent, je pense à ça quand je pense à crémation, et je me dis ce n'est pas évident après, on a vraiment plus un lieu où on se dit il est là, il est en repos, même si dans 25 ans il restera plus rien, j'en suis bien consciente. Mais crémation, c'est penser qu'on est un peu éparpillé partout, quoi qu'il y a encore la crémation où on met la petite urne dans le cimetière... A la limite, je me rapprocherais plus de ça.

Les motifs du choix de la crémation sont à la fois pragmatiques et compassionnels. Les motifs d'ordre pragmatiques concernent tout d'abord l'absence de tombe à proximité : à l'exception des musulmans immigrés voulant se faire enterrer « au pays » et ayant pris leurs dispositions de leur vivant pour le rapatriement de leur dépouille, nous n'avons pas trouvé de cas, dans les entretiens, de personne qui aurait fait voyager le corps afin de l'inhumer dans une tombe de famille située « ailleurs ».

On n'a pas de tombe, de caveau familial.

Pour mon père, il a été enterré au Maroc. Là, c'était son choix, sa demande, donc on l'a respecté.

Toujours sur le plan pragmatique, on évoque le problème de la place qui viendra à manquer dans les cimetières.

Je me suis dit « vu que bientôt, dans quelques années y'aura du manque de place, pourquoi pas le faire de suite toi-même, de dire je veux être incinérée ».

C'est plus sain aussi je pense que de, ce qui arrivera un temps, je m'en rends bien compte, où y'aura plus de place hein. Où tout le monde sera à la même enseigne, ce sera peut-être obligatoire d'être incinéré, voilà, parce que il est vrai que voilà, malgré tout on est obligé de créer sans arrêt des places, je le vois bien moi dans, au cimetière où j'ai le caveau, il s'est agrandi, voilà hein. Et donc pour tout, de partout, dans toutes les villes, je pense que ça sera comme ça.

Je crois qu'il y a une pénurie de terrain.

On évoque aussi les questions financières : la crémation est moins chère que l'enterrement dans une tombe dont on doit payer la concession et l'édification.

Je me ferai incinérer, de toute façon [...] et puis voilà, au niveau du budget, je vous dirais même l'emplacement, vous l'achetez, c'est pas donné.

Le dernier motif qui milite dans le choix de la crémation est compassionnel : on ne souhaite pas contraindre ses descendants à entretenir ou à visiter une sépulture.

Je veux être incinérée, j'ai assisté à des incinérations, il y a une dame qui fait quelques discours, et puis ça s'arrête, et c'est très bien comme ça.

J'aurais préféré ça, moi. Parce que, quand vous voyez ces plaques avec les petits mots, « tu me manques, tu me manqueras toujours », moi ça me déchire.

Moi, ça me navre de voir ça, parce que bon les enfants habitent loin, ils ne peuvent pas venir, quand même faire 60 km ça fait 120 km juste pour garnir une tombe.

La sépulture

La question de l'achat d'une concession comme tâche à effectuer pour l'organisation des obsèques n'a été abordée qu'une fois dans la série des entretiens, par la personne dont le mari s'est suicidé et qui ne possédait pas de tombe auparavant. D'autres interviewés ont cependant formulé leur opinion sur ce sujet particulier.

Prise dans l'urgence de l'organisation des obsèques et en l'absence de tombe familiale, cette personne a fait enterrer son mari dans le terrain communal, qu'elle appelle « la fosse commune ». Il s'agissait d'une solution d'attente pendant la construction de la tombe.

D'abord, je ne le savais pas, c'est les pompes funèbres qui m'en ont parlé. Parce qu'ils m'ont demandé pour l'emplacement et tout, et je savais que ça revenait très cher, donc sur le coup je leur ai dit « écoutez, je ne sais pas, là il faut que je reprenne ma connaissance » et ils m'ont dit « en attendant vous savez on peut le mettre dans la fosse commune ». Donc c'est pour ça que je l'ai mis dans la fosse commune. Je ne savais même pas que ça existait. [...] Une fosse commune ça appartient à la commune, c'est gratuit, on ne paye pas l'emplacement. C'est pour les gens qui n'ont pas de famille, on ne sait pas où malheureusement les mettre, mais au moins on les enterre dignement, et ils ont une... ils les mettent là. Il y a des gens qui ont été dans la fosse commune et qui le resteront tout le temps. Mais moi après j'ai fait le choix vis-à-vis de sa famille, tout ça, je me suis dit « bon, on ne peut pas le laisser dans une fosse commune ».

La personne souligne le coût de la concession.

Donc l'endroit, mais même l'emplacement, quand je suis allée à la mairie pour acheter l'emplacement, pff... Ils nous font voir un plan, avec des numéros, et puis voilà, on choisissait. [...] Je trouve que c'est horriblement cher, ça aussi c'est abusé quoi.

Puis celui de l'achat du monument.

Je suis revenue vers les pompes funèbres, et j'ai demandé un devis de ce qu'ils pouvaient me proposer, ils connaissaient mon budget donc je leur ai dit que je ne pouvais pas non plus faire un caveau ou un truc comme ça...

Quant à l'exhumation du corps pour l'enterrer dans sa demeure définitive, il a été un véritable traumatisme.

Je vais dire que ça s'est fait après... six mois. Je regretterais presque cette fosse communale, si j'avais su - parce que là aussi, on m'a pas expliqué que si après je voulais le mettre ailleurs, il y avait encore le maire, les gendarmes, un autre témoin, voilà on se croirait dans un film, c'est... (Soupir). Voilà si on me l'avait dit, je ne sais pas si je n'aurais pas choisi quand même l'emplacement. Je crois que j'aurais réfléchi, quand même. Parce que vous avez l'impression que vous le ré-enterrez une deuxième fois, donc ça c'est... Et puis on s'imagine toujours le pire, j'ai imaginé que le cercueil s'était ouvert, des trucs comme ça. Maintenant j'en rigole, mais je vous jure que j'avais une trouille, c'est... ça aussi, c'est une démarche pas facile, je crois qui et même pire. [...]De le déterrer et de le ré enterrer. Avec la présence des gendarmes, du maire... ça je crois que c'est encore pire qu'un enterrement. Parce que là ça vous déchire de revoir encore le cercueil, et puis on le ré enterre... C'est vrai qu'avec du recul, je crois que je ne referais pas. Et ça si on me l'avait dit... on ne me l'avait pas dit.

Quand la question de l'achat d'une concession est abordée par les participants, ces derniers critiquent toujours au moins une des composantes du contrat, soit le coût, soit la durée, voire les deux. La durée limitée de la concession gêne si elle est courte, car on sait que l'on devra la renouveler, ou inquiète car on ne peut garantir son renouvellement par la génération suivante.

Voilà, ça, ça a un coût déjà, et après trouver une place, acheter la place, comme on n'a pas beaucoup de cimetières on n'a pas trop de choix. C'est vrai que ça reste cher.

C'est un impôt, tout est bon chez nous à payer. Non mais c'est vrai !

On dirait bon, vous achetez un bout de terrain comme si vous achetiez une maison ou, et je trouve que la mort ce n'est pas quelque chose qui s'achète, ça c'est mon idée personnelle.

Et ce n'est pas tout : c'est que c'est payant, ça c'est normal, mais c'est payant 99 ans, c'est-à-dire cent ans.

Encore moi je ne vais pas me plaindre, c'était dans une petite commune, je pense que c'est beaucoup moins cher qu'en ville. Mais ça aussi, c'est, pff... Autrefois, les emplacements, c'était à vie, tandis que là, moi j'ai pris dix ans, mais dans dix ans faut que je rachète.

Ce n'est pas à vie, ah c'est quinze ans ou trente ans ! Donc au bout de quinze ans si y'a pas, si les gens, les héritiers ont des problèmes d'argent, ils ne vont pas mettre 500 ou 600 euros - parce que c'est ça hein - 600 euros donc pour renouveler le, le, le contrat quoi, voyez.

La préparation et le déroulement de la cérémonie

La cérémonie est l'étape la plus personnelle de l'organisation des obsèques, où tout le monde doit trouver son compte dans l'évocation de la mémoire du défunt. Elle a une vocation cathartique en offrant un temps où l'émotion peut s'exprimer légitimement. Sa préparation est donc cruciale et est le fruit, quand elle est faite à plusieurs - ce qui était la majorité des cas que nous avons recueillis -, de discussions, voire de négociations

Eh bien, on choisit les textes qu'on va lire, les chants,... On met les choses pour essayer les registres, on se dit tiens il y a combien de registres on les mettra là, enfin bon ça c'est déjà plus pratique. Pour la célébration même, c'est ben ouais le choix des textes, le choix des chants, qui va faire les lectures, tant qu'avec les neveux, les cousins, qui va célébrer... Après c'est très, voilà, il y en avait un qui jouait du violon, du piano, des cousins, ceux qui ont envie de dire un petit mot, ceux qui ont envie de dire un souvenir, ceux qui... Je pense que c'est très... c'est vraiment lié à chaque famille, à chaque histoire familiale.

Il y en avait d'autres qui voulaient venir mais, voilà quoi. En même temps, ma tante elle me dit « tu sais ce n'est pas la peine qu'on soit trop nombreux, parce qu'après pour choisir les lectures et tout »... parce qu'après il y en a un qui dit « moi je veux ça, je l'ai entendu pour les funérailles de machin » et puis l'autre qui veut ci, l'autre qui veut ça... Et puis c'est vrai que, bon, ceux qui voulaient venir et qui ont pas pu venir, on les a fait intervenir, on leur a fait lire les intentions ou il y en a qui ont fait un petit témoignage, il y en a qui ont pas pu venir donc ils ont écrit une lettre donc c'est eux qui ont lu la lettre... Je veux dire, personne n'est mis dehors, chacun était pris en compte, voilà, suivant la possibilité aussi, je veux dire...

Tous les interviewés ont souligné l'écoute des personnes qui les ont « aidé à préparer cette cérémonie ». Elles leur ont offert un cadre à la fois contraignant (liturgie, durée) et libérateur pour l'expression. Il s'agit des ministres du culte ou les bénévoles d'associations spécialisées, voire du personnel des pompes funèbres quand il n'y a pas de rite particulier.

... le prêtre il est super à l'écoute, c'est vrai qu'on voit qu'ils ont l'habitude, quoi, et puis, il propose « tiens ce serait peut-être bien, vous avez pensé à ça mais est-ce que vous avez pensé à ça ? »

Le rabbin, il nous aide, il nous épaulé, si il y a des choses qu'on oublie il nous le rappelle, il nous conseille, c'est vraiment un soutien dans ce moment-là.

Et donc j'ai fait appel comme je l'avais fait sur les recommandations des pompes funèbres à l'association Rive Gauche (sic). Et je tenais absolument à ce que ce soit une personne en particulier qui s'occupe de cette cérémonie puisqu'elle avait faite celui de mon papa et ça avait été, c'est quelqu'un d'humain, qui m'a vraiment touchée.

Ben elle (la personne des pompes funèbres) nous a demandé si on voulait dire des choses, qui voulait dire des choses, puis les chansons, les musiques, euh... enfin elle nous a demandé aussi si on entendait une grande... si on voulait quelque chose de grand, ou juste quelques mots, enfin grand, pas grand mais elle a cerné un peu si on voulait quelque chose de très rapide, pour savoir un peu le monde qu'il allait y avoir...

La durée de la cérémonie dépend du nombre d'interventions et de l'affluence prévue, celle-ci étant liée à l'âge de la personne et aux circonstances du décès, comme expliqué plus haut : la jeunesse du défunt et le caractère accidentel du décès augmentent l'assistance aux funérailles.

Que ce soit personnel, qu'il y ait pas forcément de... trop, de façon à pas remuer trop non plus, faut pas que ce soit trop long, c'est énumérer tous les bons points, les petites anecdotes qui peuvent faire sourire, en tout cas pour les textes et les chansons qu'ils avaient choisis, puis fallait que ce soit rapide. En ce qui nous concerne, ça n'avait pas été un accident, elle avait été malade, ça commençait à faire très longtemps, fallait que... voilà.

Le déroulement de la cérémonie est plus ou moins codifié en fonction du rite choisi. Les cultes imposent un déroulement précis, tandis qu'une cérémonie non religieuse est moins formelle, d'autant plus qu'elle est dirigée par le maître de cérémonie des pompes funèbres.

Donc c'est une cérémonie euh, qui est menée par quelques moines, euh par la famille, euh les amis proches [...] Symboliquement, ... le, la personne qui est décédée a commencé à se réincarner en autre chose donc euh, ... y'a un rituel qui fait qu'on, qu'on ... qu'on transfère de l'eau d'un récipient à un autre, c'est qui veut dire qu'en fait son karma va dans un autre récipient, et qui recommence autre chose. Donc euh à ce moment-là on offre, on offre un, une étoffe, donc à la

pagode, donc euh ... c'est un rituel en fait en ... en gage d'offrande, ainsi que d'autres choses, des fruits, etc., des fleurs. Euh ... donc nous, le, le, la couleur du deuil est le blanc, donc on est habillé en blanc. En principe on a une tunique blanche. Euh et pas noire. Euh avec des fleurs blanches et euh, et donc on récite des..., des chants, et des prières aussi, euh pour que la personne puisse se réincarner dans quelque chose de bien, et puisse, atteindre une sérénité dans sa prochaine vie. Voilà.

Le rabbin était toujours en train de faire la prière, après il fallait prendre la main gauche et jeter trois pelles de sable sur le corps. Il y en a qui jettent des fleurs, là c'était trois pelles de sable. Trois petites... on prend la truelle, dans une petite caisse en fer, qui est debout, et qui a de la terre, et on prend, c'est la coutume. C'est comme ça. Trois fois. Chacun son tour, après on va souhaiter les condoléances, on retourne dans la salle, parce qu'il y a encore une petite prière à faire, et puis le temps que les endeuillés prennent le deuil, c'est-à-dire un œuf et une olive noire. Ils doivent le manger sans sel. Pour prendre les huit jours. Après nous, les amis, la famille, on va souhaiter les condoléances, après on se lave les mains trois fois et on sort. Voilà. L'enterrement est fini. On se lave les mains chacun notre tour puis on part sans se retourner.

Ben les hommes d'un côté, les femmes d'un côté. A savoir que les femmes doivent s'éloigner, elles ne doivent pas être près. En gros, assister à l'enterrement. Euh... Moi, je me souviens qu'on avait été dans une pièce. Bon, c'est particulier au Maroc, parce que bon, il y a le cimetière, et il y avait une espèce de pièce, où on était assises, et puis voilà, tout le monde discutait en marocain. Moi, je ne parle pas très bien. Mais voilà, on discutait, on attendait que ça se passe, que l'enterrement soit fait, parce que finalement, on n'avait pas vraiment assisté à l'enterrement quoi. Puisqu'on n'a pas le droit, nous.

C'est la personne qui parle, enfin l'organisateur. Elle énonce le nom, etc., elle nomme les personnes, et elle a parlé de sa... enfin non c'est nous qui lui avons donné un texte, on lui a retracé un peu sa vie, enfin rapidement, les grandes lignes... des petites choses, et puis après il y avait une chanson en fond, qu'elle aimait bien, puis après on a parlé, il y a un de ses enfants qui a parlé, un de ses petits-enfants, puis c'est tout. C'était rapide, très rapide.

L'inhumation ou la crémation sont des moments très intenses sur le plan émotionnel puisqu'ils marquent la fin des obsèques. Nos entretiens et nos observations participantes montrent que les personnes concernées sont dans un état de très grande sensibilité à ce moment-là et qu'elles attachent beaucoup d'importance à la manière dont le corps, dans son cercueil, est manipulé.

Ben c'est triste, des fois ça met les larmes aux yeux, parce que c'est tellement un beau discours, tellement une belle prière que nous-mêmes on a envie de pleurer. Ça fait quelque chose au cœur, quoi [...] tout le monde suivait le corps. Les pompes funèbres l'ont emmenée sur une... comment ça s'appelle... avec des barres, là... ils le portaient, et la famille pouvait porter au milieu, s'ils voulaient, et on suivait tous pour aller la mettre dans le trou, quoi.

Ben moi perso, avec la corde et tout ça, je n'aime pas, je me dis ils vont la faire tomber, enfin voilà c'est des questions toutes bêtes, ça penche un peu, donc c'est un moment où, ce n'est pas forcément... moi je n'aime pas...

Le mauvais souvenir c'est le moment de la descente du cercueil, c'est violent, je trouve ça très violent. Mais la salle en elle-même je n'ai pas un mauvais souvenir. Je ne saurais pas vous dire exactement ce que je me suis dit, parce qu'à ce moment-là on est dans un état d'esprit complètement différent et tout autre, et on ne réfléchit pas en fait, on est un peu automatisé, mais je n'ai pas un mauvais ressenti quand je repense à ça. Ce qui me ... gêne aujourd'hui ça n'a rien à voir avec la salle, je trouve ça très violent la manière dont c'est fait, et ce que je trouve encore plus violent c'est quand on sort, et que ça crache des grosses fumées, qu'on se prend des cendres un peu sur nos manteaux, sur nos, et ça j'ai eu vraiment du mal. Voilà.

Que faire des cendres ?

Pour ceux qui ont choisi la crémation se pose la question des cendres. Deux pratiques opposées ont été mises au jour lors des entretiens : la conservation et la dispersion.

La conservation des cendres obéit à deux motivations. Rejoindre ses proches dans leur dernière demeure d'une part, permettre aux survivants d'avoir un lieu où se recueillir, d'autre part. Dans le second cas, tout se passe comme si l'absence de sépulture changerait le statut du défunt, qui deviendrait une personne disparue dont l'absence de dépouille empêcherait le travail de deuil.

Si on me disait, « voilà y a pas le choix, c'est plus possible du tout du tout, qu'est-ce qu'on fait ? » je dirais crémation, et puis l'urne par contre, ouais, quand même dans un cimetière, ou un endroit où on puisse y retourner quand même. Je veux être incinérée, mais quand même posée, je vous dis, en restant tout proche des miens, voilà.

Ouais parce qu'après, pas forcément pour nous mais pour des enfants, qui n'ont pas pu être là pour le jour des obsèques, ou pour le souvenir, quand même, je pense que c'est bien d'avoir un lieu. Parce que là ça me ferait quelque chose de me dire « voilà, elle est un peu partout ».

Et puis je pense que ça nous rattache à la vie de cette personne, alors que quand il y a plus rien que les cendres qui ont été un peu disséminées partout, je pense qu'on reste vraiment seul, et puis c'est fini fini, il nous reste plus que nos souvenirs.

Dans ce cas, on opte pour l'enterrement des cendres dans le caveau familial ou une caverne.

Après la décision qu'on a, que j'ai eu à prendre c'est ... qu'est-ce qu'on fait de l'urne une fois que la personne a été brûlée ? Voilà, ça c'est une décision que j'ai dû prendre : est-ce qu'on prend un petit, les petits carrés là où on place une urne pour pouvoir mettre une fleur dans un cimetière, est-ce qu'on déverse les cendres dans les parcs au souvenir, enfin les jardins ou je sais pas quoi là, dans les cimetières ? Et moi j'ai choisi d'enterrer l'urne sur une vraie tombe, pour que tout le monde puisse venir se recueillir quand il veut, parce que garder l'urne chez moi c'est bien, moi je vis dans le souvenir de ma maman et toute la famille est obligée de venir chez moi pour se recueillir entre guillemets, déverser les cendres dans un jardin des souvenirs c'est, je trouve très anonyme, c'est très, voilà. Donc ça par contre c'est une décision que j'ai dû prendre après. La crémation on savait tout à fait ce que voulait ma maman, pour le reste on ne savait pas.



1 Cavernes cimetière de la Guillotière

Durant les entretiens, nous n'avons pas relevé le cas de personnes ayant choisi le dépôt des cendres dans un columbarium. En revanche, quand la possibilité de choix de cette formule a été évoquée, elle l'a toujours été de manière négative.

...mais mon mari ma belle-mère, d'autres personnes que je connais, ben ils apprécieraient d'être là, plutôt que dans des casiers.

Au columbarium, il n'y avait pas de place avant des années et des années, donc je me suis dis, columbarium non, des années d'attente.

Non, non. Ça, je n'aime pas trop l'idée de la case.



2 Columbarium Cimetière de Bron

Que fait-on si on n'enterre pas l'urne ? Les interviewés croient savoir que l'on ne peut pas en disposer à sa guise, et pensent qu'il n'est pas convenable de l'exhiber.

Disons qu'il faut que je me renseigne par rapport à la loi, il y a pleins d'endroits où j'aimerais être dispersée mais... Ça me dérangerait qu'on aille en catimini avec mon urne me disperser comme ça dans un endroit un peu... Voilà, moi je veux faire les choses quand même légalement. C'est vrai que je ne veux pas non plus même si je sais qu'il y en a beaucoup qui le font, qu'ils dispersent un peu comme ça suivant les volontés mais il faut savoir si c'est légal ou pas.

Je sais qu'on a pas le droit de s'enterrer dans un endroit public, par exemple, on a pas le droit de s'enterrer sous un arbre, dans un jardin public par exemple, c'est interdit. Il faut être dans, avoir une concession dans un cimetière. Donc euh voilà. Donc, on s'est posé la question, on s'est dit « comment faire au regard de la loi par rapport à, à », bon ma tante elle m'a dit « d'façon j'm'en fous j'veux garder les cendres » ... euh j'pense qu'elle a, elle a le droit, c'est, c'est son mari, c'est, il est mort, elle garde les cendres si elle veut. Voilà. Maintenant je pense que pour euh ... pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas, si on est propriétaire de sa maison, pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas enterrer son mari, euh, sous son arbre euh, dans son jardin quoi ?

Elle n'est pas non plus dans la salle à manger, elle est dans un petit endroit retiré dans le bureau, pas aux yeux de tous, voilà c'est assez discret. Je ne l'aurais pas mis non plus sur la table de la salle à manger ou sur la table ou le buffet de la salle à manger, faut que ce soit quand même assez discret et quelque chose qui est personnel, bon tous les gens qui rentrent n'ont pas besoin de voir.

Ma belle-sœur, elle a été avec un garçon, dont la femme était décédée dans un accident de voiture, qui avait mis l'urne sur la table de la salle à manger, c'est un peu glauque.

Alors oui, en fait la première fois pour mon papa j'avais acheté une urne et de ce temps-là on pouvait la garder chez soi, donc j'avais gardé mon urne chez moi. Et une nouvelle loi était passée et au décès de Maman on n'avait plus le droit de garder les cendres chez soi. Donc j'ai acheté une urne mais j'ai dispersé les cendres.

L'organisation des obsèques : choix, vécu et attentes du public

La dispersion des cendres dans un jardin du souvenir ne fait pas l'unanimité, car, au-delà de l'anonymat du lieu, le mélange des cendres de défunts différents peut heurter. En revanche, le choix d'un lieu où a vécu le défunt est apprécié, ainsi que la dispersion complète au gré du vent ou de l'eau.

Il y a cette stèle, un petit carré, ça fait vraiment anonyme. Ce n'est pas le quartier des indigents, là où on enterre les gens qui n'ont pas les moyens. Mais bon, pour moi, ce n'est pas que ça y ressemble mais bon...

Dans un jardin des souvenirs c'est complètement impersonnel quoi, c'est ... je ne sais pas.

Y a tout le monde qui est mélangé déjà. Enfin c'est... voilà, tout le monde est mélangé,

Oui, je l'ai ramenée chez moi. Parce que j'ai dispersé les cendres dans la, dans sa maison où elle était avant, au pied d'un arbre

Je veux que ça soit à l'extérieur, que ça parte comme ça, anonymement, de façon anonyme.

Même si un arbre qui n'a pas de feuilles on me met là à côté de l'arbre, c'est, du moment que c'est dehors, vers un jardin, moi ça me convient bien, parce que j'adore les jardins. Moi je veux être, comme d'autres veulent être dans l'eau, des trucs comme ça, moi non, sur la terre, voilà. Je viens d'où je viens quoi, j'étais cendres je redeviens cendres.



3 Jardin du souvenir de Guillotière



4 Jardin du souvenir de Guillotière

LES ATTENTES EN MATIERE DE SERVICES

Les entretiens ont mis au jour une demande récurrente d'informations sur l'organisation des obsèques, et ce, d'autant plus que la personne qui est confrontée à cette organisation est peu expérimentée, seule, et que le décès la touche très violemment (cf. un état émotionnel intense, page 16).

Qu'on nous prépare une liste de toutes les démarches administratives, parce que ça c'est énorme, tout ce qu'il faut faire, et on nous le dit pas. On le découvre. Et croyez-moi, il y en a des démarches, et ça aussi ça pèse.

On souhaite, *a minima*, une check-list très détaillée des tâches à effectuer, et, en ce qui concerne les achats de prestations aux pompes funèbres, un détail qui fasse apparaître la différence entre les prestations obligatoires et les prestations optionnelles (auxquelles on peut donc renoncer sans prendre de risque particulier), ainsi que les prix couramment pratiqués et les maximum à ne pas dépasser. Les interviewés voudraient disposer de cette check-list avant d'avoir rencontré les pompes funèbres. On apprécierait d'avoir également une liste des opérateurs.

Je n'avais jamais été à un enterrement de ma vie, c'est vraiment la première personne que j'ai perdue, donc j'aurais aimé savoir comment ça se passe, tout simplement. C'est con à dire, mais un enterrement-type, qu'est-ce que c'est, qu'est-ce qu'on doit dire - enfin qu'est-ce qu'on doit dire à la limite c'est un peu le ressenti de chacun - mais ouais comment ça se déroule. Je savais qu'il fallait choisir des musiques, OK, combien de temps ça dure, comment ça se passe ?

Donc euh à mon avis c'est important qu'on puisse euh éduquer les gens, leur dire « voilà quels sont les besoins de base euh, lorsqu'on doit enterrer un proche », et après les fioritures, et surtout les trucs pour pas s'faire avoir quoi quand même non plus.

Ces informations pourraient être transmises de vive voix par une personne dont la neutralité et l'indépendance serait garantie. On pense au personnel hospitalier, ou, mieux, à des fonctionnaires municipaux.

Il faut que ce soit une personne extérieure, mais vraiment extérieure quoi. Mais qui puisse être avec les gens, qu'elle puisse être à l'écoute, et surtout une personne de confiance.

Bah moi j'aurais préféré qu'à l'hôpital en fait euh, quand l'état de santé d'un proche euh ... amène à un décès euh relativement certain, qu'on puisse avoir une personne éventuellement, soit attachée à l'administration euh hospitalière, soit attachée à la ville, pourquoi pas, puisqu'on parle du Grand Lyon, qui soit à même de, d'expliquer aux gens quelles peuvent être les démarches qu'on puisse faire auprès des différentes euh, euh ... des différents organismes de, de pompes funèbres, des différents organismes qui peuvent prendre en charge le corps, etc. Des différentes euh, prises en charge, euh j'trouve que ce serait bien quand même.

En cas d'incapacité de la personne à prendre les décisions concernant l'organisation des obsèques, on souhaiterait qu'elle soit assistée par une personne spécialisée à l'indépendance garantie.

Qu'une personne vienne à domicile, un peu comme une assistante sociale, et qu'elle prenne tout en charge de A à Z.

Les entretiens ont fait également apparaître des attitudes négatives vis-à-vis du coût des obsèques. Cela provient vraisemblablement de la confrontation de deux logiques d'action : une domestique, qui consiste à se replier sur le cercle familial et à faire montre de solidarité et de générosité, l'autre, marchande, qui consiste à acquérir des produits et services dont on a du mal à évaluer la nécessité et le rapport qualité/prix. Certains suggèrent un montant forfaitaire fixé par les communes.

C'est ça, plus ça, plus ça, plus la taxe, plus ci, plus là... Je trouve que c'est énorme, quoi, à peu près 4000-5000 euros, en gros...

Même si on a de l'argent, je trouve ça idiot d'aller mettre 2000, 3000 euros dans un cercueil. Le coussin, le ci, le là, moi ça me paraît tellement... ils nous demandent hein, si on veut un coussin comme ça, si on veut ci... Voilà ça c'est quelque chose qui me chagrine énormément.

Un forfait. Peut-être par commune, parce que peut-être que le coût n'est pas pareil, je veux dire effectivement si le cimetière de la Guillotière est très entretenu, c'est sûrement qu'il y a beaucoup plus de gens qui le retiennent que dans les petites communes, les petites communes faudrait mettre effectivement plus de moyens, bien que ce soit fait, hein, mais c'est pas non plus... on voit pas bien la différence... mais qu'il y ait un forfait et qu'on n'ait pas tant de choix, qu'on n'ait pas un devis à demander à telles pompes funèbres...

Bah j'trouve ça énorme ! Vous mourrez, ça coûte 3000. Vous n'avez même pas le temps d'avoir de la peine, c'est euh... fin. En même temps on n'est pas là pour débattre de la société de maintenant donc euh, mais, voilà, vous voulez vous faire enterrer ça vous coûte tant. Vous voulez rester enterré tant de temps, ça vous coûte tant. Vous voulez avoir de la place pour que vos enfants soient enterrés au même endroit que vous, ça vous coûte tant. Là euh ... on n'est pas loin de la farce quoi, j'trouve, vraiment.

Ce n'est pas à vie, ah c'est quinze ans ou trente ans ! Donc au bout de quinze ans si y'a pas, si les gens, les héritiers ont des problèmes d'argent, ils ne vont pas mettre 500 ou 600 euros - parce que c'est ça hein - 600 euros donc pour renouveler le, le, le contrat quoi, voyez.

Vous payez à Bron pour un droit à l'incinération, j'appelle ça un impôt indirect mais bon, hein. Vous payez la crémation en fait, voilà. Donc ça, ça a un coût aussi, c'est pas donné à mon avis.

En revanche, et contrairement à une hypothèse qui avait été posée au départ de l'enquête, les entretiens n'ont pas suscité de demande de cérémonie laïque organisée par les communes, à l'instar du mariage. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que toutes les personnes interviewées ont trouvé, à Lyon, une solution pour la cérémonie, grâce aux religieux et à l'association l'Autre Rive. Certes, cette dernière, unanimement appréciée, aurait pu intervenir dans le seul cas où une personne a eu recours aux services du maître de cérémonie des pompes funèbres, mais il faut noter que la défunte avait demandé qu'il n'y ait pas de cérémonie, et que ce sont les pompes funèbres qui ont suggéré de faire une célébration avant la crémation.

Le cimetière

LE CHOIX DU CIMETIERE

Le premier critère de choix d'un cimetière pour y enterrer un proche ou s'y faire inhumer soi-même est l'existence d'une tombe familiale dans un endroit proche.

Là on avait de la famille, et puis de la place aussi, parce que des fois ils nous disent... ben c'est complet, entre guillemets, quoi. Donc déjà ça c'était fait pour une cousine qui était décédée, on avait dû faire une réduction d'os... ou un regroupement ? Non je crois qu'on dit réduction, donc là c'était plus facilité.

Dans le seul cas que nous avons eu à connaître d'achat d'une concession, le choix du cimetière a été celui de la commune où résidait le défunt.

Oui, dans la commune où on habitait. J'ai respecté ses souhaits, c'est-à-dire qu'il voulait être dans ses montagnes et c'est vrai qu'en plus l'emplacement était vraiment face à la montagne, il avait une vue sur toute la chaîne de montagnes, et d'ailleurs je le dis toujours, je le dis à mon fils « tu vois, ton papa il est heureux d'être là, c'est là où il voulait être, dans ses montagnes ».

Dans le cas où il n'y a plus de place, on accepte l'éloignement à condition que l'autre cimetière soit proche. On déplore cependant la dispersion des tombes dans des cimetières différents dont il faut faire la tournée pour se recueillir, ce qui risque d'être dissuasif pour les visiteurs.

Oui, je pense qu'on aurait pris aux alentours, parce que je vois donc mes parents, dans ce cimetière-là il y avait plus de place, donc ils ont pris dans le cimetière du village d'à côté, parce qu'il y avait de la place.

Je trouve que c'est dommage parce que c'est vrai qu'on doit aller à plusieurs endroits en même temps alors que si c'était au même endroit ça se serait mieux. C'est vrai que quand on va sur Lyon ou même aux Monts d'Or on essaye d'y aller la même journée.

Donc y a pénurie de place, alors ils sont obligés d'aller dans des cimetières d'à côté. Ma tante elle est à Manissieux, elle habitait Saint-Priest, à Saint-Priest y

avait pas de nouveau cimetière. Donc ses enfants, vous croyez qu'ils vont à Manissieux ?

Ceux qui pratiquent les cultes juif ou musulman ont pour critère véto un emplacement réservé aux tombes de leurs coreligionnaires, emplacement qu'ils peuvent avoir réservé et payé d'avance. Si d'aventure le carré réservé d'un cimetière s'avérait saturé, ils changeraient de cimetière pour retrouver une sépulture conforme à leurs exigences culturelles.

... parce qu'on l'a enterrée à Cusset, le cimetière israélite de Cusset. Elle avait acheté son carré. [...] Si ça avait été complet, il aurait fallu que je trouve une autre place israélite, soit à Bron, soit à la Mouche, soit à Champagne. Parce qu'il y en a, quand même.

Je préférerais être dans un carré musulman et pas forcément à Villeurbanne. Ça prime, c'est plus important.



5 Un Carré musulman du cimetière de la Guillotière

LES MOTIVATIONS DE VISITE

Se recueillir

La visite au cimetière est un devoir que l'on s'impose, une obligation que l'on ressent.

... aller le voir, y aller avec mon fils, mon conjoint, et puis lui dire, « je suis là, je ne t'ai pas oublié ». Le fait de ne pas aller le voir, c'est comme si c'était un abandon.

Je me dis que ce n'est pas une partie de plaisir mais qu'il ne faut pas oublier non plus. J'y vais surtout pour ne pas oublier, pour moi.

Pas à date fixe, ni par rapport à un calendrier religieux, mais par rapport à soi, d'un coup on se dit on n'est pas bien, on va aller là-bas, quoi.

Alors au début toutes les semaines, c'était, je ne sais pas, je m'obligeais, je m'obligeais un peu à y aller toutes les semaines et puis le temps passant ... un peu moins. Mais au minimum ... une fois tous les deux mois ça c'est sûr. Alors y a des périodes où je vais y aller souvent et d'autres périodes où je vais y aller un peu moins parce que voilà.

Entretenir la tombe

A cette motivation s'ajoute celle de l'entretien, voire du fleurissement de la tombe, qui témoigne concrètement, vis-à-vis de soi et des autres, du respect du défunt.

...quand ça me prend, je vais lui acheter des primevères ou des fleurs qui tiennent bien l'hiver, mais ça va me prendre comme ça hein, parce que j'aurai envie, et à ce moment-là j'irai au cimetière. Mais ça, je ne le prévois pas à l'avance.

Je me dis « et si moi j'y vais pas et si personne y va, elle va avoir une tombe avec des fleurs toutes fanées », donc voilà, de me recueillir et en même temps d'entretenir pour pas qu'on puisse dire « bah t'as vu Marie ses filles elles n'entretiennent pas sa tombe », enfin je ne sais pas c'est, voilà ... C'est le regard peut-être des autres, et je ne sais pas, voilà.



6 Tombes fleuries au cimetière de Bron

... les gens qui vont nettoyer les tombes une semaine avant la Toussaint, pour que quand la famille ou les proches arrivent le jour de la Toussaint « oh comme elle est bien entretenue », sauf que pendant un an elle n'a pas été entretenue, je me dis que c'est de la triche.

Alors je fais ce que j'ai à faire, comme je vous dis, je nettoie, je leur parle, je pose mes plantes, mes fleurs, et je repars.

Je ne me promène pas hein, je ne fais pas, je me balade pas dans les allées, je sais où je dois aller et je ne vais qu'à cet endroit-là. Depuis j'ai mon grand-père qui est aussi enterré depuis, donc voilà je sais où je dois aller.

LES ATTENTES VIS-A-VIS DES CIMETIERES

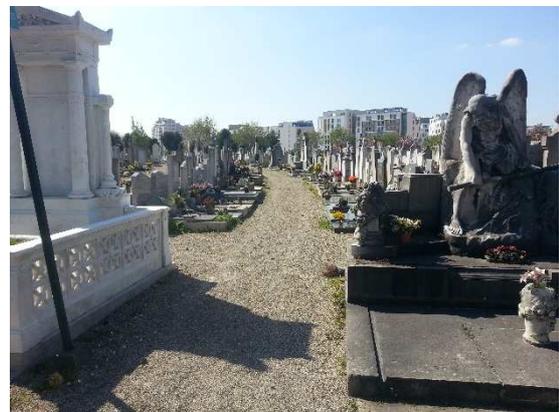
Favoriser l'intimité

Les entretiens ont révélé que ce n'est pas tant la taille réelle du cimetière qui est prise en compte dans son appréciation, que la perception que l'on en a. En effet, le recueillement, qui est la principale motivation de visite, s'accompagne d'un besoin, sinon d'isolement, du moins d'intimité. Dès lors, des tombes à perte de vue, des perspectives cavalières, ne sont pas appréciées, tandis que des lieux plus petits, où la verticalité des végétaux vient rompre la monotonie, suscitent plus l'agrément.

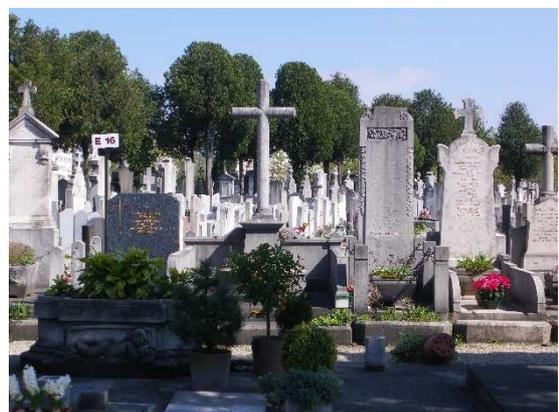
L'immensité, moi c'est ça qui m'a touchée. Cette immensité où on est un peu perdu [...] Parce qu'alors dis donc, si on ne s'en souvient pas vraiment, on peut faire le tour. Donc c'est anonyme et puis c'est cette immensité, quoi...

Avenue Berthelot, c'est un cimetière que j'ai trouvé trop trop grand. Mais il est vraiment bien, il n'y a pas de soucis, mais il est trop grand, et peut être mal situé. Parce qu'il y a une grande avenue juste devant. Trop de circulation.

Fortcalquier, c'est magnifique, mais magnifique, on se croirait dans un jardin, il y a des grands cyprès, c'est en Provence... C'est magnifique, vraiment. Donc je pense que, enfin il y a pas que du béton, mais c'est vrai que souvent c'est pas du tout aéré, c'est que de la pierre, que du béton, ça manque de verdure. Je vois en Provence il y a des petits buissons, des petits ifs, des grands cyprès, ça fait très très... ça change tout, par rapport à la Guillotière.



7 Allée du cimetière de la Guillotière



8 Ensemble de tombes du cimetière de la Guillotière

Des plus petits cimetières. Si c'était moi... mais bon... un grand cimetière comme ça, c'est... Je ne sais pas, on devrait les cloisonner... Je ne sais pas, je le vois autrement...

...dans un grand cimetière j'aurais fait des cloisons, de façon à enlever cet espace d'immensité de tombes, quoi.

Un espace paysagé

Un cimetière trop minéral n'est pas apprécié par les personnes interrogées. Elles préfèrent une végétalisation importante dont les couleurs sont propices à l'apaisement. C'est pourquoi elles ont beaucoup apprécié les photos de cimetières paysagers que nous leur avons présentées, dont la verdure était renforcée par le fait que les tombes ne sont pas dallées mais repérées uniquement par des stèles

Il faut apporter, faut mettre, il ne faut pas que ça reste terne, euh moi voyez dans un cimetière, enfin je ne sais pas, je ne suis pas paysagiste, mais je verrais des arbres, enfin pas tout le temps, mais, mais de la végétation, euh, que ça soit à proprement dit un jardin, un jardin de recueillement, de, de, voilà. Pour pas que ça tombe dans le lugubre quoi, voilà.

...ce petit pont qui passe avec l'eau qui coule, ça apporte un, moi j'sais que la fois que j'y suis allée j'me suis assise un bon moment, je n'ai même pas vu l'heure passer et c'était vraiment le, l'eau qui coulait ça m'a apporté tellement un havre de paix que, voilà.

Ben ça fait moins cimetière, il y a pas toutes ces allées, c'est tout... hop là les uns après les autres, vous voyez que ça, tandis que là vous en voyez des croix, mais bon c'est espacé, c'est ombragé... ça doit être très agréable, ça fait un endroit calme, ah oui ça c'est bien ça. Ah oui ça c'est génial.

Ah moi j'aime. C'est ce que je vous dis, c'est ce qu'on a pas dans les cimetières de petites villes, le recueil nature et... ça permet... on a l'impression qu'ils sont tranquilles, puis nous on est tranquilles quand on va les voir, on n'a pas cette espèce de... on peut limite circuler entre les tombes, voilà quoi... Moi perso, j'aime. Ça, j'aime.

Ce type d'aménagement pourrait peut-être aider les personnes qui redoutent d'aller au cimetière.

Ça permettra aux gens d'aller plus au cimetière, parce que je trouve que les gens ne vont pas assez au cimetière.

Oui, ça me séduit parce que pour les personnes qui ont des difficultés avec la mort, pour qui c'est difficile d'aller au cimetière, de se dire qu'elles vont dans un parc en fait,

Bah y a des gens qui sont phobiques de ça, enfin je sais que tout le monde n'apprécie pas d'aller dans un cimetière, ce serait peut-être leur rendre les choses un peu plus faciles.

Et le point que je trouve positif, c'est que... C'est la mort et la vie.



9 Image présentée lors des entretiens

Un lieu de recueillement et de méditation

Paysager, un cimetière n'est pas pour autant un parc public, et il convient d'éviter tout ce qui pourrait inciter des visiteurs à adopter un comportement déplacé. C'est pourquoi on tolérera des bancs, qui n'autorisent qu'une posture assise statique, mais que l'on bannira de grandes pelouses qui incitent aux ébats ou au farniente. En effet, ces deux dernières activités peuvent donner à voir des postures (course, sieste) ou des tenues (short, torses nus,...) qui sont inadéquates avec la gravité du lieu.

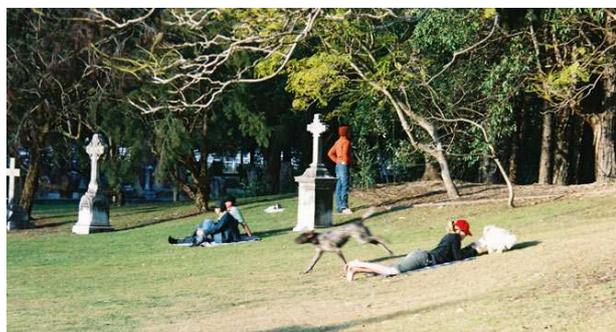
Moi je trouve qu'ils sont assis en groupe, limite ils font un pique-nique, je veux dire un cimetière, ça reste un cimetière, ce n'est pas un parc d'attractions,



10 Image présentée lors des entretiens

On n'y va pas avec des potes pour prendre un moment au vert et voir si les pâquerettes sont sorties. Non mais franchement, ça me choque un peu, ça.

Mais qu'on n'aille pas se prélasser, bouquiner ou...



11 Image présentée lors des entretiens

Oui bah le parc est assez joli, c'est aéré, c'est, mais bon que ce ne soit pas un parc qui soit accessible à tout le monde pour faire n'importe quoi.

A la limite, mettre des petits bancs, quand on a envie de s'asseoir, de lire un livre, à la limite oui, mais s'étaler comme ça... Non moi personnellement, je ne me mettrais pas sur la pelouse comme ça. Y aurait un banc, par exemple des bancs, ça c'est différent.

...des bancs, pouvoir s'asseoir, ça se serait plaisant quand même. On pourrait prendre le temps, il y a des gens qui parlent aux morts ou qui viennent prier, si c'est des personnes âgées c'est bien qu'elles puissent s'asseoir.

La cohabitation

Les personnes rencontrées acceptent toutes que, dans un même cimetière, différents cultes puissent cohabiter. Certaines demandent que l'on crée un carré pour les non-croyants.

Je sais qu'il y a des carrés musulmans, eh bah faudrait peut-être prévoir le carré des sans religion quoi. Des personnes qui supportent pas les signes, croix et compagnie, parce que après voilà, de voir « Gloire à Marie », « Jésus mon seigneur machin », voilà.



12 îlot de tombes israélites au cimetière de Bron

Pour moi c'est un lieu de recueillement, c'est un lieu, alors forcément religieux même quand on l'est pas, ça c'est un peu difficile aussi, moi je ne suis pas religieuse et ça m'embête d'avoir tous ces trucs religieux autour, mais voilà.



13 îlot standard de tombes au cimetière de Bron

Vu que chacun a son carré ça ne pose pas de problème, je trouve même que c'est bien qu'il y ait les trois et même des athées. Il y a des cimetières que pour les uns et les autres mais comme ça c'est bien aussi. Il y a un peu de tout et c'est bien, et pas forcément des grands murs pour séparer parce qu'on est tous dans le même cas.

Les personnes rencontrées acceptent que des rassemblements puissent avoir lieu dans un cimetière, à la condition expresse qu'ils soient en rapport direct avec un culte. Elles font preuve de tolérance à cet égard, mais à condition toutefois que les pratiques des uns ne dérangent pas celles des autres.

J'ai envie de dire c'est une culture. Là moi ça me choque pas, parce que c'est une culture, même dans leur religion, quoi. Les Bouddhas, ils les nourrissent, ils leurs mettent des offrandes matin, midi et soir. Donc c'est dans leurs traditions.

C'est comme si la personne était toujours avec nous, en quelque sorte. Je veux dire, si on a perdu notre grand-mère, ou notre grand père... Enfin, je veux dire qu'il y a un rassemblement familial, qu'on est tous là pour un pique-nique, les enfants qui jouent. C'est la mort et la vie quoi. Les petits enfants qui jouent, c'est comme si la personne était là avec nous. Donc oui, ça ne me dérangerait pas. Par contre, rester dans l'idée que ce sont des membres de la famille, pas des membres extérieurs.



14 Image présentée lors des entretiens

C'est pas dérangeant, chacun pratique sa religion comme il veut, après on est tous là pour la même chose donc ça ne dérange pas.

Là encore pourquoi pas si il y a un endroit exprès pour les familles pourquoi pas, c'est même une idée intéressante.

Non mais là, là dans la mesure où c'est personnel, c'est leur hangar avec leur mort, là je ne suis pas contre. Mais dans la mesure où y en a plusieurs, le respect des autres. D'accord ?

La facilité d'orientation

Les interviewés ont unanimement apprécié la photo d'une borne permettant de localiser une tombe dans un cimetière. Ils y ont vu la réponse à un problème fréquemment rencontré par ceux qui n'ont pas assisté à l'enterrement ou qui viennent rarement au cimetière.

Oui, c'est bien, vous savez pourquoi ? Parce que quand on va à la Mouche, ou quand on va à Champagne, on n'y va pas souvent, par exemple c'est des étrangers qui arrivent de loin, de Paris, d'Israël, de Nice, de Cannes, et puis, ils veulent pèleriner leurs proches, leurs tantes, leurs oncles, la famille, quoi, et qu'ils font tout le cimetière... Déjà, on perd le temps, alors que là, c'est une idée géniale, ça, pour nous. Ah oui !

Ca, ce serait pas mal, l'inconvénient par exemple du cimetière de la Guillotière c'est que quelqu'un qui vient pour voir la tombe ne trouvera pas. En tout cas il faut vraiment lui donner une indication, alors c'est facile, deux tombes à droite, enfin non y a des allées hein, mais ça je trouve que ce serait pas mal.

Enfin par nos propres moyens on y est arrivé, on a pris un bout à l'autre chacune et puis... (rire) Mais ça a été galère, alors donc oui, c'est utile.



15 Signalétique au cimetière de la Guillotière



16 Image présentée lors des entretiens

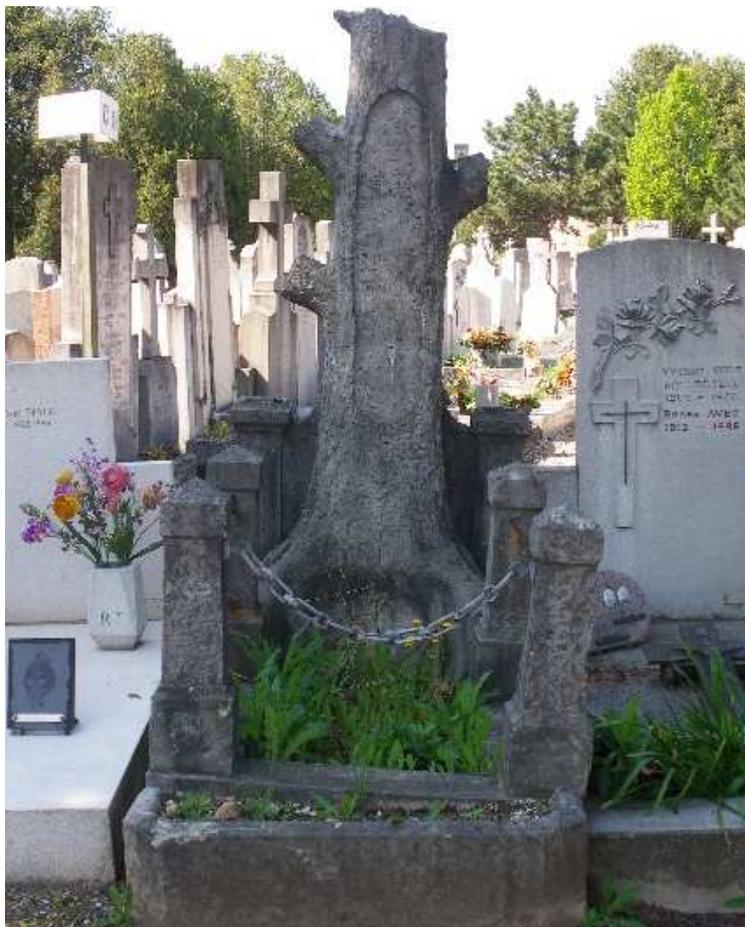
L'entretien des tombes

Des tombes mal entretenues, qui s'affaissent ou qui sont à l'abandon posent problème aux interviewés qui y voient là un signe de négligence qui rend les lieux tristes, voire lugubres.

Alors ce n'est pas du tout agréable de se rendre au cimetière avec la tombe à côté ouverte, mauvaises herbes, cailloux... Elle jouxte celle de maman.

C'est dérangeant oui. Parce que j'aime bien les cimetières quand c'est bien rangé, il y a des jolies tombes...

C'est des tombes un peu posées, enfin, voilà ça fait un peu les films d'horreur, on se dit y en a un qui va sortir, enfin voilà quoi c'est, je rigole, mais ... on voit que c'est moins bien entretenu.



17 Tombe à l'abandon

C'est dans ce contexte que l'idée de webcams, qui permettraient de constater à distance, l'état de sa sépulture familiale, est appréciée. Elle permettrait de décider s'il faut se déplacer pour l'entretenir.

Ça peut être intéressant quand on est loin, comme moi, et même qui est amenée à être encore plus loin, par le biais d'Internet de savoir si la tombe elle est propre, si elle n'a pas été esquincée, c'est vrai que ce serait bien de pouvoir contrôler...

Oui, peut-être pour des personnes qui ne peuvent pas, qui habitent, qui ne peuvent pas venir, ils peuvent voir l'état de la tombe.

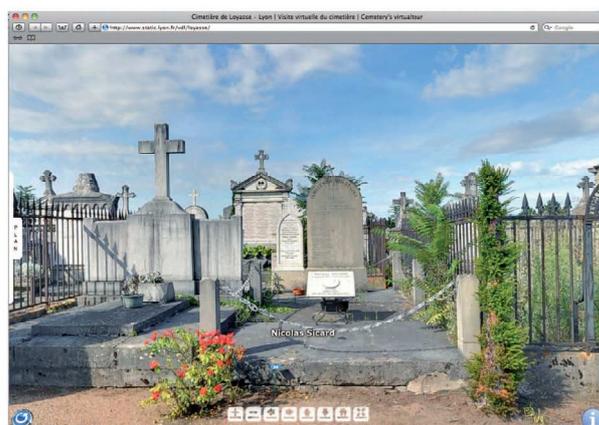
En revanche, le concept de « visite virtuelle » permis par ces mêmes webcams divise les opinions : certains y voient une possibilité de visite pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, tandis que d'autres y voient un subterfuge destiné à se donner bonne conscience et de remplir ses devoirs à moindre coût.

Ben peut-être la génération future, effectivement, parce qu'ils sont tous tellement pris là-dedans, tous ceux qui ont Internet... et puis c'est vrai que la génération de maintenant, ils ne vont pas aller... encore que moi j'ai beaucoup espacé, mais c'est vrai que les jeunes de maintenant, pour pas aller au cimetière, ils passent par Internet et ils voient quand même la tombe... Pourquoi pas. Mais à venir, dans quelque temps.

Puis on peut faire autre chose : quand on va au cimetière, on n'y va pas en mangeant des chips, là il est devant son écran, il peut manger un Mac Do, ça fait un peu... Je me dédouane, et est-ce que l'intention y est vraiment ? Je ne suis pas sûre.



18 Image présentée lors des entretiens



La place du numérique

Une photo présentant une tombe avec un flash code a surpris, voire choqué, les personnes interrogées. Tout d'abord, parce qu'un cimetière étant un lieu de recueillement, il est malvenu d'y utiliser un téléphone portable. De plus, l'utilisation d'un flash code nécessite la possession d'un Smartphone, et l'on fait remarquer, non seulement que tout le monde n'en est pas équipé, mais aussi que ce sont des personnes âgées qui fréquentent le plus les cimetières et que ces dernières n'adopteront pas cette technologie. Enfin, au-delà de cette « fracture numérique » appelée à se résorber dans le temps, la question posée par le flash code est celui du contenu de l'information délivrée. On ne voit pas l'intérêt de délivrer une biographie du défunt, puisque seules des personnes qui le connaissent vont se recueillir sur sa tombe. Dès lors, le flash code serait à réserver aux monuments funéraires de personnalités connues, dans le cadre du tourisme de cimetière.

Ben parce qu'il y a des personnes qui n'ont pas de portable, encore. Il y a une catégorie de personnes qui seront toujours réfractaires, et puis les anciens quoi, les anciens... Puis y a des choses, faut y arrêter quoi... non, le portable tout ça c'est bien gentil, mais là pas dans un cimetière, quoi.

Ah non mais là ça m'dérange complètement quoi, c'est euh. Alors déjà, euh, déjà je n'aurais absolument pas idée de sortir un iPhone dans un cimetière quoi ! Nan mais c'est, c'est, c'est un truc de malade, et pis, et puis d'avoir des informations sur le type qui est dans la tombe, avec mon iPhone, mais juste, juste n'importe quoi ! Mais n'importe quoi, voilà ! Voilà.



19 Image présentée lors des entretiens

À moins que vous ayez envie de, de faire ça au Père Lachaise euh, mais je ne sais pas vous allez sur Google, vous tapez James Dean et c'est bon vous savez hein. Pas besoin d'y aller quoi, c'est, alors ça c'est inutile, c'est, c'est foutre de l'argent par les fenêtres, c'est, c'est nul. Alors si le Grand Lyon fait ça, moi j'paye plus d'impôts hein, c'est, c'est, voilà.

Là je ne vois pas du tout l'intérêt. Parce que soit on va sur la tombe d'un de ses proches, et en gros on connaît sa vie, en principe, mais aller voir le voisin, non. Je trouve que ça a limite un côté voyeurisme, malsain, qui ça peut intéresser ? Je ne vois même pas qui peut aller voir la vie de son voisin décédé. Ce n'est même pas que je trouve ça nul, c'est dénué de sens, à mon avis. Ce n'est même pas que c'est négatif au sens « c'est pas bien de faire ça », c'est plutôt est-ce que ça va rendre service, qu'est-ce que ça apporte à quelqu'un. Ça n'apporte rien.